

Rapport n°1 :**Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 16 juillet 2020**

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	16 septembre 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour

2. Rapport d'évaluation de fin de phase probatoire du programme ISITE-BFC	3
3. Création de la commission des statuts	26
1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 18 juin 2020	31
4. Bourses de mobilité 2020-2021 et Primes/heures complémentaires – Graduate School EIPHI et ISITE-BFC	31
5. Reporting annuel ANR 2019 d'ISITE-BFC	31
6. Crise sanitaire COVID 19 – Organisation des Masters UBFC : Plan de Continuité Pédagogique : calendriers / MCC / Stages / Fiches filières	32
7. Masters UBFC : organisation de l'année universitaire 2020-2021	33
8. Rentrée universitaire doctorat et HDR 2020/2021	36
9. Dépôt d'une demande de financement pour le dispositif I.C.E auprès du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	38
10. Reversement UBFC – CHU Dijon dans le cadre d'un projet intégré ISITE-BFC	39
11. Appel à manifestation d'intérêt – Comité d'éthique pour la Recherche / Présentation des documents finaux du CER	39
12. Adhésion d'UBFC à l'Européan University Association (EUA).....	40
13. Point d'étape sur les élections.....	42

*(La séance est ouverte à 14 h 13 sous la présidence de M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann.- Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs les élus,

Je tiens à saluer particulièrement Madame le Maire de Besançon qui nous fait l'honneur d'être présente aujourd'hui. Nous n'avons pas l'habitude de vous voir ici. Je fais donc un petit aparté pour saluer particulièrement Madame le Maire, ainsi que la Région, avec ses membres présents que nous avons l'habitude de voir, ainsi que les élus et tous les membres présents pour cette date du 16 juillet qui n'était pas celle que je prévoyais au départ. Le 16 juillet est un peu cruel pour faire venir des administrateurs, mais le dossier I-Site le nécessitait.

Donc toutes mes excuses pour cette date du 16 juillet, mais il était relativement difficile de trouver une autre date parce que le dossier I-Site doit être remonté à l'ANR et au SGPI pour fin juillet et il n'était de toute façon pas beaucoup prêt avant. Et l'enjeu était tel que nous étions quasiment obligés de repousser au maximum cette date.

Je vais y aller directement parce qu'il y a des élus ; nous sommes en visioconférence avec Monsieur Hameau qui est à Dijon et Madame le Maire doit partir pour son élection. Et de toute façon, il faut clore ce dossier avant 15 heures.

On avait prévu de vous présenter un dossier I-Site qui est important, c'est ce qu'on va faire. La discussion qui suivra ne sera peut-être pas tout à fait celle que j'avais prévue au départ puisqu'à 13 heures, j'ai reçu un courrier du SGPI et d'Anne-Sophie Barthez, pour la Ministre, qui précise un peu les choses. Je ne sais pas si on en parle maintenant, Jean-François ?

M. Chanet.- Oui.

M. Johann.- On peut en parler maintenant, ce sera plus clair et plus simple plutôt que de faire une présentation sans savoir ce qui a été écrit. Vous allez voir que le fond de la discussion sera du coup probablement légèrement différent.

Jean-François, je te laisse la parole.

M. Chanet.- Et la raison pour laquelle ce courrier est envoyé maintenant.

En réalité, ce courrier est une réponse à une démarche qui a été faite à la fois par le préfet de région et moi-même d'un côté et par la présidente de région de l'autre pour demander - chacun et chacune, ici, s'en souvient - que le site Bourgogne-Franche-Comté soit traité différemment des autres concurrents de cette vague-là en raison de la spécificité, et même de la singularité de sa situation du fait d'une situation électorale que vous connaissez toutes et tous également, qui a pour conséquence certaine que le projet, quel que soit le calendrier de la venue du jury, ne pouvait pas être porté par les gouvernances nouvelles qui ont vocation à le porter dans tous les établissements et dans toutes les composantes des établissements membres et à commencer par la ComUE elle-même.

Il nous avait été dit dans un premier temps, mais c'est désormais écrit, que ni le SGPI ni la Ministre ne pouvaient prendre la décision sans avoir consulté le jury. Nous avons donc aujourd'hui cette réponse, que les chefs d'établissement ont reçue, comme moi. Peut-être faut-il en donner lecture pour tous ceux qui ne l'ont pas eue.

« Nous souhaitons revenir vers vous au sujet de l'examen de fin de période probatoire de l'ISITE Bourgogne-Franche-Comté par le jury international des initiatives d'excellence. Cette ISITE que porte la COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté a été sélectionnée au printemps 2016 et est parvenue au terme de sa période probatoire.

Elle doit donc faire l'objet comme trois autres initiatives d'excellence d'une évaluation par le jury international de la mise en œuvre du projet proposé et validé en 2016 mais aussi des perspectives de développement pour les prochaines années. C'est sur la base de cette évaluation — reposant sur l'examen d'un dossier, une visite sur place et une audition — que le jury proposera éventuellement à l'Etat de confirmer le projet comme ISITE pérennisée et de procéder à la dévolution de la dotation non consommable de 330 M€ au profit de la COMUE.

L'évaluation par le jury international des réalisations de l'initiative ces quatre dernières années ne présente pas de difficultés particulières et il est indispensable qu'il dispose de toutes les informations nécessaires pour procéder à cette évaluation et mesurer l'ampleur des progrès et des avancées du projet après quatre ans. Nous tenons à cette occasion à vous renouveler nos remerciements... »

Il s'agit de l'administrateur provisoire.

M. Johann.- Ce courrier m'est adressé.

M. Chanet.- *« ...et nos félicitations pour les actions décisives que vous avez su lancer dans une période où le projet d'ISITE traversait une période délicate.*

La crise sanitaire que nous avons traversée fait qu'à la date des auditions prévues cet automne le ou la nouvelle président(e) de la COMUE ne sera pas en fonction et qu'il en ira de même pour l'Université de Franche-Comté. Or la définition des perspectives de développement de l'ISITE pour les prochaines années et — a fortiori — leur présentation, leur explicitation et leur justification, que ce soit dans un rapport, lors de visites sur place ou à l'occasion d'une audition, ne peuvent être assurées que par une équipe présidentielle renouvelée réunissant la COMUE et les deux universités fondatrices.

C'est pourquoi, nous avons décidé que l'évaluation par le jury international de l'ISITE Bourgogne-Franche-Comté aurait lieu à l'automne 2021. Toutefois, afin de permettre au jury international d'évaluer les réalisations de l'ISITE sur une période identique à celles des autres initiatives labellisées en 2016 et après avoir échangé avec le Président-directeur général de l'Agence nationale de la recherche (ANR), nous vous demandons de bien vouloir transmettre à cette agence, pour la fin de ce mois, le dossier dont elle vous a fourni la trame ce printemps sans toutefois compléter le chapitre relatif aux perspectives futures.

L'année prochaine, un document spécifique dit delta sera demandé à l'ISITE. Il devra permettre à la nouvelle équipe présidentielle de présenter les réalisations des 12 prochains mois et les perspectives futures qu'elle aura dégagées après sa prise de fonction. »

Je vais rendre la parole à Monsieur l'administrateur provisoire, mais non sans avoir précisé que si ce courrier nous est envoyé maintenant, ce n'est évidemment pas pour invalider le travail qui vient d'être fait. C'est au contraire - il faut le prendre comme tel - comme la reconnaissance de la pertinence et de l'utilité de ce travail. C'est donc dans le cadre - je le souligne fortement - du travail qui a permis de valider le dossier dans les instances universitaires précédentes, tel qu'il a été présenté et tel qu'il va l'être par le porteur du projet, que doit se poursuivre la réflexion sur les perspectives.

Vous êtes dispensés à, ce stade, parce qu'il y a encore un certain nombre d'éléments qui ont paru sujets à discussion et, cette discussion, il est bien normal qu'elle ait lieu. Mais le fait d'être dispensé d'envoyer la partie relative aux perspectives futures ne signifie pas que le travail qui a été fait ait été inutile. C'est au contraire parce qu'il a eu lieu, parce qu'il était indispensable qu'il ait lieu et qu'il a été bien orienté que nous avons obtenu ce délai et que nous l'avons obtenu maintenant.

Je voudrais que ceci soit extrêmement clair pour tous.
Monsieur l'administrateur provisoire.

M. Johann.- Merci Monsieur le Recteur.

Le courrier est clair. Ce que je vous propose, puisque la discussion n'aura pas lieu, c'est de vous donner un peu mon avis là-dessus. Ce que je propose, c'est de faire une présentation parce que le travail qui a été fait pour faire I-Site dure depuis plusieurs années. Mais pour avoir fait le dossier qui vient d'être fait, qui est remarquable, cela mérite de toute façon qu'on le présente tel qu'il était présenté et prévu aujourd'hui. Peu importe ce qui est écrit, je pense que c'est un travail énorme, il y a beaucoup de réflexions, beaucoup de discussions et, à ce titre, Alain doit présenter le travail tel qu'il était prévu.

Après, on nous demande de n'en remonter qu'une partie, on n'en remonte qu'une partie, mais ce que je propose, c'est d'en avoir une présentation lambda, on fera un échange et je vous dirai ce que j'en pense. Il faut qu'à 15 heures ce soit bouclé pour que les élus qui nous font le grand honneur de leur présence puissent partir. Mais nous devons au moins avoir cette présentation parce que c'est tout de même l'avenir d'une région qui se joue.

Par respect pour le travail qui a été fait ces dernières années et ce dernier semestre, Alain va nous en faire une présentation de 15 à 20 minutes.

M. Piat.- J'ai juste une petite question. Est-ce que le grand jury qui nous évaluera sera dans la même composition que l'actuel ou est-ce que ce sera un nouveau grand jury ?

M. Dereux.- Ce n'est pas précisé dans le courrier.

M. Johann.- À ma connaissance, sachant que cela peut changer puisque tout change, il est encore valable un an puisqu'il y a des gens qui n'ont pas fini la période probatoire. Je peux me tromper dans ce que je vous dis, mais je ne pense pas.

Mme Privé.- Cette période de 12 mois est intéressante...

M. Johann.- On va peut-être déjà passer à la présentation et, après, vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez.

Mme Privé.- D'accord. C'était vraiment une question sur le courrier de la Ministre.

M. Johann.- On y reviendra et vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez. Mais je voudrais qu'Alain puisse présenter ce travail qui a été gigantesque et, après, aucun souci, vous pourrez poser toutes les questions sans tabou.

2. Rapport d'évaluation de fin de phase probatoire du programme ISITE-BFC

M. Dereux.- Bonjour à tous.

Le document que vous avez reçu est un document qui va encore évoluer, en tout cas sur la forme et sur le style puisqu'il fallait boucler un document à vous présenter aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il soit prêt la semaine dernière. Il y a donc encore, notamment sur la partie indicateurs, des choses qui sont en train d'être travaillées, des données chiffrées qui doivent consolider. De même, sur la forme, une relecture est en cours par un professeur de littérature anglaise et j'aurai son retour le 20. Mais cela ne devrait pas changer le fond. C'était juste pour vous dire que quelques petits aménagements vont apparaître d'ici la remise du dossier.

Pour démarrer, je pense que c'est une bonne nouvelle concernant les dossiers IDÉES et SFRI, c'est-à-dire deux appels à projets qui sont réservés aux lauréats des IdEx ou des I-Site qui sont des appels à projets auxquels le site avait répondu, les résultats ont été publiés le 1^{er} juillet et UBFC est lauréat et n'a pas de document delta à remettre.

Avec le courrier qui vient d'arriver aujourd'hui, je me pose la question suivante, c'est que le projet IDÉES est un projet dont la mise en œuvre est subordonnée à la continuation du projet I-Site. Ce qui veut dire que dans la situation actuelle, même si nous sommes lauréat, nous avons ce budget qui risque probablement d'être gelé pendant un an alors que nous avons des actions très importantes à mettre en œuvre dans le cadre de ce projet, au niveau international, au niveau développement du réseau des anciens, etc.

Pour ces deux projets, on a un total de 16,4 millions d'euros qui sont attendus. Il n'y a donc quasiment pas de réduction par rapport à la demande initiale.

Je crois que tout le monde est au courant des données principales qui caractérisent le consortium I-Site, il s'agit de l'université cible, universitaire Bourgogne-Franche-Comté constituée de ses sept membres. Le consortium est étendu aux partenaires naturels de ces sept membres, à savoir les organismes nationaux de recherche, les établissements de santé qui font de la recherche en région.

Au total, cela représente environ 2 200 enseignants-chercheurs, 67 000 étudiants, 450 chercheurs des organismes nationaux de recherche. Tout cela est réparti sur 51 laboratoires + un certain nombre de fédérations, ce qui fait 59 au total.

Comme partenaires du projet pendant les quatre ans, il n'y a pas que les 15 partenaires qui sont signataires du contrat ANR, nous avons la satisfaction de pouvoir impliquer 30 entreprises partenaires dont 21 en Bourgogne-Franche-Comté dans le contexte des appels à projets internes au consortium où il y avait la possibilité de faire des projets qui impliquent des partenaires types entreprises ou industries.

C'est donc plutôt un résultat extrêmement positif. J'ai fait une réunion l'année dernière des différents I-Site où était comparée l'organisation intermédiaire. Par rapport aux I-Site avec lesquels nous aurions dû être évalués à l'automne prochain, sur ce point-là nous avons un bilan très supérieur aux autres.

Je rappelle aussi que l'I-Site est articulé sur trois axes sociétaux. Il ne faut pas les confondre avec des disciplines. Il s'agit bien, quand on met ces mots-clés, des enjeux sociétaux sous-jacents, ce qui ne veut pas dire que ce sont des disciplines au sens des disciplines d'une UFR d'une section CNU.

Le but est de créer UBFC en articulant sur ces trois enjeux de domaines sociétaux et de créer un environnement international stimulant, donc qui attire les étudiants, les chercheurs du monde entier et, simultanément, on va créer une ambiance internationale sur place pour donner aux étudiants locaux l'opportunité d'avoir un tremplin pour la mobilité sortante ou des connexions internationales.

Au point de vue des réalisations, sur un axe majeur qui a été la mise en œuvre de trois appels à projets qui ont été configurés par le comité de pilotage, en tout 285 projets ont été soumis sur trois appels à projets et on évalue, d'après la liste des personnes qui se sont déclarées participant à chacun des projets déposés, à plus de 1 000 personnes l'ensemble des personnels impliqués lors de la mise au point de ces réponses aux appels à projets.

Un point a évolué au point de vue gouvernance, qui n'était pas prêt en 2015-2016 lorsque l'UBFC a été créée, c'est la mise sur pied des pôles thématiques. Les pôles thématiques sont de nature essentiellement disciplinaire. Vous les avez en bleu à l'écran. Je ne vais pas tous les résumer, vous avez SHS, SFAT, etc. Ce qui correspond à des sous-ensembles de disciplines scientifiques. En couleur orange, verte et bleu ciel, vous avez les axes I-Site. Ce ne sont pas des disciplines scientifiques mais bien des enjeux sociétaux qui définissent l'intersection avec les disciplines des domaines de focalisation qui sont justement l'enjeu des différentes actions qui ont été financées par le projet.

Du point de vue des engagements, il faut bien se souvenir que les projets IdEx ou I-Site sont des projets de gouvernance, tout d'abord de restructuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une région donnée ou dans une ville et, en même temps, un projet de gouvernance par les moyens, c'est-à-dire mettre en œuvre des moyens qui soutiennent une politique d'excellence.

Il y a deux catégories. Il y a les engagements de type gouvernance qui vous sont résumés ici. Je ne vais pas les détailler. C'est simplement pour vous dire qu'ils sont séparés en trois catégories, ceux qui restent la prérogative des établissements membres d'UBFC, ceux qui font l'objet d'une coordination entre eux et ceux dont les compétences sont transférées à UBFC ou transférées à la SATT.

Par rapport aux engagements pris en 2015 par les établissements membres, tous les engagements ont été tenus. C'est-à-dire que dire ce qui avait été défini à ce moment-là a bien été tenu, par exemple le transfert des écoles doctorales, le fait que les projets ANR ou H2020 soient gérés par UBFC. Il y a donc différentes choses qui sont reprises ici, je n'ai pas le temps de tout reprendre en détail, vous avez le document. Le message principal, c'est que tous les engagements initiaux du point de vue gouvernance ont été respectés.

Après, il y a un certain nombre d'engagements dits opérationnels sur la mise en œuvre du projet. Cela recouvre à la fois des aspects de gouvernance et des aspects de mise en œuvre opérationnelle de la politique d'excellence. 22 engagements de ce type étaient recensés dans le projet initial. Pour le premier d'entre eux à définition d'université cible, il apparaît que ce qui est ressorti du dernier conseil des membres et surtout du plan d'action, c'était un *Reset* – retour en anglais – qui était nécessaire, c'est-à-dire transformer les statuts de la ComUE actuelle pour devenir une ComUE expérimentale en effectuant un certain nombre de corrections statutaires au niveau de la gouvernance et du statut des personnels pour permettre d'atteindre un niveau d'intégration supérieur.

C'est l'objet de la section 2 du document que vous avez reçu, la projection dans le futur qu'on nous demande, depuis une heure, de ne plus renvoyer, mais qui a fait l'objet d'un grand travail de réflexion ces derniers temps.

Ensuite, il y a un certain nombre de choses qui se sont bien passées. J'ai déjà parlé des pôles thématiques – *Division* en anglais. Tout cela a été réalisé.

Là où nous sommes moins bons, c'est sur la signature scientifique puisqu'on a une signature scientifique qui est bien appliquée dans le champ « adresse » mais qui n'a pas d'impact, pour l'instant, dans les classements internationaux parce qu'il est nécessaire que les établissements fassent une démarche définissant quelles sont les adresses qui sont rattachées à leur établissement pour pouvoir apparaître dans les classements internationaux qui s'appuient sur *Web of Science*.

Là-dessus, on peut dire que c'était à 50 % puisque, dans le champ « adresse », un gros effort a été fait, c'est respecté par les personnels qui inscrivent bien l'université de Bourgogne-Franche-Comté. Mais au niveau de la cohérence qu'on affiche dans les *Ranking*, le compte n'y est pas.

Ensuite, il y a le redéploiement des personnels vers les trois axes sociétaux. On avait annoncé que le redéploiement concernerait 10 %, ce qui veut dire le réaffectage des postes qui partent à la retraite. Ce n'est pas le redéploiement d'une faculté à l'autre.

Là, on a dépassé la cible. On est passé à 54 % plutôt que les 10 % annoncés.

Ensuite, là où nous sommes au-delà de la cible, c'est sur le profilage des profils de recherche des postes d'enseignant-chercheur. Au début, on avait dit que cela ne concernerait que les *Tenure Tracks*, donc un objet particulier du projet I-Site et, en fait, les établissements membres se sont engagés à généraliser cela pour toutes les catégories de poste de tous les enseignants-chercheurs.

Ensuite, là où cela se passe bien, c'est sur le fait que les comités de sélection sont définis par une procédure qui se passe au niveau d'UBFC.

Il y a aussi, dans ce qui a bien marché, le fait d'arriver à avoir la distribution des crédits récurrents des laboratoires qui est arbitrée au niveau d'UBFC. C'est le point 7.

Il y a les relations avec les organismes nationaux de recherche. Le but est d'avoir UBFC comme contractant principal en face des organismes nationaux de recherche. C'était déjà acquis avec l'INRAE et, normalement, les principes sont bien définis avec le CNRS et l'INSERM. Et je sais que c'est bizarre, mais on attend toujours la signature. Normalement, sur le principe, c'est bien UBFC qui est le contractant principal en face des organismes nationaux de recherche.

Du point de vue de l'enregistrement des étudiants, de leur inscription, on a là quelque chose qui est à 0 %. C'est-à-dire qu'il était prévu qu'il y ait un portail unique pour tout le site dans lequel les inscriptions se feraient, après avec une double inscription dans un des établissements membres. Sur ce point-là, même si on a annoncé dans le plan d'action qu'on allait s'y mettre et que ce serait fait pour 2020, on n'y est pas du tout. Là, on a donc toujours un retard qu'il va falloir traiter rapidement.

Ensuite, le doctorat qui est délivré par l'UBFC qui est la seule entité en Bourgogne-Franche-Comté habilitée à le délivrer, c'est réalisé.

Les sceaux sur les diplômes : on devrait voir UBFC apparaître sur les sceaux de tous les diplômes cette année. C'est-à-dire qu'il y aurait, par exemple, université de Franche-Comté membre d'UBFC qui apparaîtra sur le diplôme. Ceci a été compliqué à faire, mais on devrait y arriver cette année.

Pour le développement des masters en anglais, on est au-delà de la cible. On en avait prévu neuf en 4 ans et on en a 16.

Là où on a du mal, c'est sur les ressources qui sont rendues disponibles au niveau fédéral. Normalement, il faudrait qu'un certain nombre de tâches administratives et d'actions de toute sorte soient prises en charge par le *staff* des établissements membres qui agirait pour le compte d'UBFC. Là, on estime que l'on remplit cela peut-être à 25 % en étant très optimiste. On a donc vraiment, là-dessus, des divergences qui ont existé durant les dernières années et que les projections dans le futur devraient amener à régler.

Pour l'instant, là-dessus, on a besoin, si on a un an de délai, de montrer qu'on avance par rapport à l'état actuel. Parce que si on n'utilise pas l'année qui vient pour régler cela, ce sera pire que tout devant le jury.

Ensuite, il y a les contrôles qualité. Là, cela ne concerne que les doctorats et les masters en anglais. Normalement, il faudrait étendre cela à tous les autres types de formation.

Après, il y a l'interopérabilité des systèmes informatiques des membres d'UBFC. Là, c'est très embryonnaire. Un schéma du numérique a été écrit, il fait à peu près 400 pages. Il chiffre l'effort à peu près à 27 millions, dont nous n'avons pas le premier euro. On a peut-être de l'argent consacré à cela à l'intérieur d'IDÉES, mais comme il est gelé, je ne sais pas si on va pouvoir y consacrer cet argent tout de suite. Là, on a vraiment un gros problème, c'est-à-dire que, du point de vue informatique, on a un système complètement fragmenté qu'il faut absolument traiter.

Ensuite, ce sont des choses qui concernent la mise en œuvre du projet I-Site lui-même, que je vais détailler dans les *slides* qui viennent, c'est sur le taux des implications dans les projets, le taux des niveaux de financement et ainsi de suite.

Les paramètres importants qu'on va nous demander, c'est si la politique des ressources humaines a été focalisée sur les trois axes sociétaux, les trois priorités I-Site. La réponse est oui. On a déjà 54 % des postes permanents qui sont relevant pour ces trois axes et, parmi ces 54 %, 12 % d'entre eux sont des *Tenure Tracks* financés par les fonds I-Site.

En parlant des fonds I-Site eux-mêmes, des personnels ont été payés par I-Site pour faire de la recherche ou du soutien administratif. Pour la recherche, il y avait en tout 59 thésards, 47,5 post-doc, deux *coachs*. Cela ne prend pas en compte les *Tenure Tracks*. 65 « autre catégorie de personnel ». Ce qui fait à peu près 89 % des personnels dédiés à la recherche qui ont été employés sur les axes I-Site, 4 % en dehors et le support d'I-Site représente 6 % des coûts de personnel financés par I-Site.

Ensuite, un engagement très important des établissements membres était de faire porter les projets ANR et H2020 par UBFC. Ce qui veut dire qu'il y a encore des projets qui sont portés par les organismes de recherche quand il s'agit de leurs chercheurs qui sont PIA. En général, c'est comme cela que ça se passe.

Là, on voit bien que cela a été bien respecté. Actuellement, on a 89 projets ANR portés par UBFC et 21 projets H2020, pour un total d'à peu près 25 millions d'euros.

Ensuite, vous avez un autre tableau dont vous aurez une version actualisée d'ici la fin du mois. En fait, on nous demande de consolider, dans le rapport annuel, tous les chiffres de type nombre de chercheurs concernés et fonds alloués. Ils nous demandent de consolider cela non seulement pour le projet I-Site, mais d'additionner les chiffres des deux LabEx ACTION et LIPStic, de l'EUR EIFPHI et de Talent Campus. Ce qui doit permettre de dire que c'était un très gros projet à la fin, mais en fait ce n'est pas vraiment le comité de pilotage qui a implémenté cela. C'est donc juste pour vous dire que c'est une partie des difficultés que l'on rencontre pour consolider les indicateurs puisqu'il nous faut faire de l'archéologie comptable jusqu'en 2015 sur ces projets-là.

Du point de vue des budgets alloués *via* des appels à projets internes au consortium, on a consacré environ 20 millions à cela. Ce qui n'inclut pas les LabEx, les IDEFI et l'EUR. En juin 2020, il y avait déjà à peu près 150 publications dans *Web of Science* qui mentionnaient un soutien financier de l'I-Site. Sachant qu'on a démarré en 2017, qu'on a eu de gros problèmes de mise en œuvre, ce qui fait que la plupart des projets n'ont démarré que fin 2017. Les premiers projets ont démarré fin 2017 et le gros des projets a démarré en 2018 pour le premier appel à projet.

Vous avez ensuite la partie où nous avons beaucoup de succès, c'est celle sur les masters en anglais. On a 50 % des masters recherche du site qui sont enseignés en anglais. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a que l'anglais, il y a parfois la possibilité de suivre un parcours parallèle en français.

Ce qui est très important, c'est que cela a permis d'établir, sur la base de ces masters, 54 accords internationaux qui ont à voir avec de la mobilité, des échanges, etc.

Pour les réalisations en termes de transfert et exploitation, on a, comme changement fort, la fusion des incubateurs des deux ex-régions en un seul en 2017 et les projets de cet incubateur concernent, pour 75 %, les trois priorités d'I-Site.

J'ai déjà parlé des compagnies impliquées.

On a un autre chiffre intéressant : 73 % des thèses sponsorisées par l'industrie, que ce soit CIFRE ou autres, sont reliées aux trois axes.

On a aussi un support à l'entrepreneuriat qui a été soutenu par l'action Pépite.

Ce qui est très important aussi, c'est de savoir si UBFC répond aux critères de définition d'une universitaire de niveau international. C'est une question du président du jury : est-ce qu'UBFC pourrait être éligible pour être membre de l'association européenne des universités ? La réponse est oui parce que pour être reconnu comme université, il faut au moins s'occuper de deux niveaux, de deux cycles. Ce qui est le cas puisqu'on a des masters UBFC et des doctorats.

Il faut aussi être soutenable en termes financiers, ce qui est le cas. Et puis avoir le droit et exercer le droit d'octroyer le doctorat et participer à des projets de recherche nationaux et européens.

Nous avons tous ces critères qui sont remplis et si vous regardez bien aussi au niveau doctorat, cela veut dire qu'il n'y a plus que l'UBFC qui répond aux critères internationaux d'université en Bourgogne-Franche-Comté puisqu'elle est la seule qui octroie le doctorat.

Je vais passer plus vite sur la vie des étudiants. Il y a eu beaucoup d'actions pour l'accueil, pour la culture, sciences et société. Comme le temps m'est compté, je zappe un peu là-dessus, vous avez les détails dans le rapport.

Après, il y a eu aussi beaucoup d'actions pour la construction de l'identité d'UBFC. Il y a la signature scientifique dont j'ai déjà parlé, il y a aussi le fait qu'il y ait une dynamique de succès. On a eu des succès au PIA EUR, NCU, IDÉES et SFRI.

On a démarré le réseau des anciens.

On a animé la vie des étudiants à l'échelle d'UBFC.

Je passe sur les *Web of Science data*. J'y reviendrai dans le détail si vous avez des questions. Juste pour vous dire que dans le classement de Leiden qui est paru la semaine dernière, il n'y a plus que l'université de Bourgogne qui apparaît. Au niveau mondial, elle est entre la 1 100^{ème} et la 1 200^{ème} place et le classement s'arrête à 1 200.

Au niveau national, elle est 28 sur 30 classées. Mais si on arrivait à faire le travail d'agrégation correcte des publications scientifiques de tous les membres de la ComUE, au niveau français, on remontrait de 10 places et, au niveau mondial, on serait entre la 700^{ème} et la 800^{ème} place.

Projections dans le futur. Je vais commencer à l'envers avec cette planche qui est une comparaison qu'aime bien faire le jury. Le jury étant un jury international, il nous demande de faire un *benchmark*, c'est-à-dire de comparer avec une situation bien connue au niveau international. On a pris deux *benchmarks*, un pour les instruments, celle d'Utrecht, et un pour la gouvernance qui est l'université de Cambridge.

En trois colonnes, vous avez le détail : le *benchmark* a été effectué en 2015, la trajectoire UBFC et où nous en sommes en juin 2020. Vous avez en rouge ce qui ne marche pas, là où nous avons de la non-convergence mais qui respecte néanmoins les engagements des établissements membres. Ce qui veut dire que les engagements n'étaient pas suffisants en 2015 pour réaliser la convergence vers le *benchmark*. C'est le fait que nous n'ayons pas de rattachement officiel du corps enseignant à UBFC. C'est-à-dire que, pour l'instant, il n'y a pas de corps enseignant à l'UBFC, même dans les statuts tels qu'ils existent. Et vous comprenez bien que pour être admis dans les classements internationaux, pour avoir une visibilité internationale, cela ne marche pas s'il n'y a pas de corps enseignant officiellement rattaché à UBFC.

C'est la même chose, donc c'est relié à ce problème de signature scientifique, pour les étudiants où, à part les étudiants qui sont en doctorat et ceux qui suivent les masters en anglais, les autres étudiants ne sont pas rattachés à UBFC. Vous allez dire que c'est paradoxal puisque, quand on vote pour UBFC, les gens votent alors qu'ils sont employés ou étudiants d'un établissement membre. Mais formellement, ce n'est pas réalisé.

Ce sont là des choses qu'il faut absolument corriger.

Ensuite, du point de vue des instruments dédiés à l'excellence, on a absolument réalisé tout ce qui avait été repéré dans le *benchmark* de l'université d'Utrecht et dans les 100 premiers du classement de Shanghai. On a non seulement les masters en anglais, redéploiement du *staff* vers des axes prioritaires, le fait d'avoir une politique de soutien de talents, de *Tenure Tracks*, de bourses pour étudiant talentueux, etc. Il y avait une seule chose qui était de déployer un réseau d'anciens, des *alumni* en anglais. On a démarré en mai 2020, avec les doctorants et les étudiants de master, et le projet IDÉES a pour ambition d'étendre cela aux 67 000 étudiants pour autant qu'ils aient la double affiliation à jour.

Sur cette partie-là, on a tout.

Ce contexte vous explique que dans la partie trajectoire, la section 2, un certain nombre de choses sont proposées, tout d'abord un schéma de gouvernance amélioré, en tout cas au niveau du processus électoral. Le but est d'avoir une meilleure convergence des intérêts entre le niveau fédéral et les différents établissements membres et donc d'avoir des collèges électoraux qui sont inspirés du mode de fonctionnement qu'on observe à l'Union Européenne, c'est-à-dire qu'on aurait une élection où chaque employé enverrait des délégués de son établissement au CA d'UBFC plutôt que d'avoir des listes complètement croisées, mélangées et très difficiles à mettre au point.

Là, c'est le premier point.

Il y a aussi le fait que le président d'UBFC serait nommé par le CA d'UBFC sur proposition des chefs d'établissement membres d'UBFC et qu'ensuite les vice-présidents seraient nommés également par le CA, mais sur une proposition concertée entre le président et les chefs d'établissement, c'est-à-dire que c'est le conseil des membres qui

fait la proposition.

Et aussi l'interdiction de cumuler les délégations de vice-présidents, les délégations de présidents et de vice-présidents.

Pour le deuxième point, c'est un concept de double affiliation. Là, il faut faire en sorte d'avoir des statuts qui font émerger un concept où un employé d'un établissement d'UBFC est aussi attaché à UBFC et que, du point de vue opérationnel, cela se traduise par le fait qu'on a des délégations de signature possibles entre UBFC et n'importe lequel des employés des membres, le fait qu'il y ait des tâches qui soient prises en charge dans les établissements membres pour le compte d'UBFC et que tous les projets, dès qu'on est dans le monde extérieur, affichent la double affiliation, que ce soit dans le portage de projet, dans la signature scientifique ou dans toute autre circonstance extérieure à la Bourgogne-Franche-Comté.

Nous devons avoir cette efficacité de double affiliation complétée par la notion d'un double siège social à Besançon et Dijon de façon à pouvoir embarquer tous les *staffs* des deux sites sans arrière-pensée pour faire en sorte d'avoir une fluidité de toutes les activités qui soit du même niveau que ce qu'on observe dans une UMR avec le CNRS, par exemple, ou avec l'INRA où on a des personnels CNRS ou INRA avec des personnels d'université ou d'une école d'ingénieurs et, cette fluidité, on ne l'observe pas après toutes ces années. Il faut donc faire en sorte qu'elle émerge.

Le troisième point, c'est le concept de double affiliation des étudiants. Ils seraient doublement affiliés en ne payant qu'une seule inscription. Ils auraient le bénéfice d'un réseau d'anciens à créer. Ils auraient un diplôme sur lequel il y aurait le logo d'UBFC, le sceau d'UBFC et une double signature par le président d'UBFC et d'un membre d'UBFC.

Ensuite, on a la signature scientifique. Là, l'idée est de faire en sorte que ce soit obligatoire sauf pour l'ENSAM et AgroSup qui pourraient garder une prérogative à ce niveau. L'idée est que les établissements d'UBFC s'effacent dans les classements internationaux pour ne plus faire apparaître qu'UBFC. Pour cela, il faut que chacun d'entre eux fasse une démarche active. Autrement dit, tout ce qui lui était rattaché avant ne l'est plus, c'est à l'UBFC.

Ensuite, une action internationale coordonnée. Là, ce qui est décidé, c'est d'avoir un VP international de façon obligatoire pour piloter le pôle fonctionnel relations internationales.

Au niveau transfert et exploitation, qui était aussi un point faible du dossier en 2015, il a été décidé de créer un comité pour coordonner toutes les agences qui s'occupent de transfert-valo actuellement dans la région.

À partir des actions sur les *Ranckings* internationaux, si jamais on arrive à avoir tous les points que je vous ai dits auparavant, on ne devrait pas avoir d'obstacle, on pourrait être légitime à réclamer un soutien politique du Quai d'Orsay pour paraître dans les classements de Shanghai et de Leiden au même titre que ce qu'on a vu qui est apparu cette année avec des établissements expérimentaux comme Paris Sciences & Lettres.

Je vais arrêter là. Je vous remercie pour votre attention.

M. Johann. - Merci Alain. Il est difficile de résumer en 20 minutes 50 pages d'un travail titanesque. Je vais donc vous donner la parole, surtout à Madame le Maire si elle doit partir, pour qu'elle puisse s'exprimer.

Je voudrais juste rappeler une chose qui n'a pas été tant rappelée que cela. Cette demande de report dont a fait mention Monsieur le Recteur, nous l'avons faite également. Nous avons fait cette demande et elle a été relayée par tout le monde. C'est donc le résultat de notre demande, parce qu'on avait l'impression qu'on ne l'avait pas faite. Mais non, c'était notre demande à l'origine. C'est juste pour qu'on s'en rappelle bien.

Sur le reste, je ne vais pas m'étendre. Je vais juste dire une chose.

On a fait un premier plan d'action il y a un an. On a pratiquement tous voté à l'unanimité. On a demandé de faire une commission, etc. C'était un peu juste puisque le ministère nous a demandé des précisions. On en a fait un deuxième avec des précisions.

Là-dessus, à mon avis, et je peux le dire assez facilement et je pense que le recteur partage, c'était un peu juste. Et là, on bénéficie de bienveillance. On a un courrier, au début de l'année, de la Ministre et du SGPI. Je pense que c'était pas mal. On est vraiment monté d'un cran, mais un peu juste.

Ce dossier-là – sachant que ce n'est pas l'administrateur provisoire qui parle, c'est le conseiller de ce que voulez, scientifique, n'importe quoi, conseiller de site - est monté d'un cran. Il ne va pas remonter comme cela, on est d'accord. Le dossier qui va remonter ne comportera pas la partie prospective. C'est le dossier-bilan qui va remonter et on nous donne un an pour le faire.

Autant vous dire que dans un an, si ce n'est pas à ce niveau-là, ça ne passera pas. C'est clair et net, c'est un dossier de ce niveau-là qui devra remonter. La différence, c'est qu'au lieu de dire que c'est une déclaration d'intention, dans un an, on vous jugera sur pièces sur tout.

Dites-vous donc bien qu'il n'est même pas imaginable d'être en dessous de ce niveau-là. Je voulais le dire parce que j'ai la connaissance des dossiers. Et n'oubliez surtout pas que parce qu'on a un peu de temps, ce ne sera pas ce niveau qu'on nous demandera. Parce qu'à un moment donné, quand la Ministre écrit qu'UBFC doit être aux relations internationales... je ne sais plus comment c'est écrit, on a tous compris ce que cela voulait dire, c'est qu'à un moment donné, si on a un affichage et qu'on est à ce niveau-là, on est à ce niveau-là, avec tout ce que cela entraîne derrière. Et ce n'est pas parce qu'on vous dit qu'on vous donne un an que c'est plus facile. Sauf que là, maintenant, on va vous juger sur pièces. Pour moi, c'est binaire.

M. Dereux. - Pour moi en particulier, le fait d'avoir un an de plus, cela veut dire que si la réforme des statuts n'est pas faite, c'est mort.

M. Johann. - Autant, il y a un an, je pouvais botter en touche en disant que c'était compliqué, etc., ce que j'ai d'ailleurs fait. Autant là, c'est fini. Là, maintenant, c'est : il faut la faire tout de suite et vous n'aurez pas trop de plusieurs mois de travail pour arriver à ce niveau-là.

C'est tout ce que j'ai à dire. Maintenant, Madame le Maire, si vous voulez prendre la parole. C'est surtout que vous ne partiez pas sans avoir pu vous exprimer.

Mme Vignot. - Bonjour.

La première chose que j'ai à dire c'est que les collectivités sont là pour être aux côtés des acteurs de territoire et les enseignants du supérieur et de la recherche sont des éléments fondamentaux pour la structuration d'un territoire et pour la vie du territoire.

C'est pour cela que je suis là aujourd'hui, c'est pour renouveler mon soutien à l'ensemble des partenaires du territoire, celui qui me concerne. Une ville comme Besançon a longtemps été une ville qui a été structurante pour un territoire beaucoup plus large et nous restons vraiment très actifs dans ce sens-là.

M. Johann. - Certains ne vous entendent pas. Venez, je vous laisse ma place.

Mme Vignot. - Je suis nouvellement élue, je viens d'arriver sur le territoire de Besançon. Ce soir, nous allons élire la nouvelle présidente que je serai. Ce qui veut dire que notre territoire va réaffirmer l'intérêt qu'il a pour l'enseignement supérieur et la recherche. Aucun territoire ne peut vivre sans cette dimension, c'est fondamental. En plus, c'est historique. C'est quelque part comme si on décidait de considérer que la ville de Besançon ne serait plus dans une dimension horlogère, par exemple, avec tout le travail qui a été fait depuis tant d'années.

Ce que je veux dire par là, c'est que l'enseignement supérieur et la recherche sont pour nous fondamentales. Je rappelle simplement que nous serons à vos côtés et si je suis venue ici, c'est pour vous dire que, de toute façon, je prendrai en considération ce que vous souhaitez puisque c'est vous qui faites ce travail, ce que vous souhaitez qui soit fait sur ce territoire.

Pour autant, je l'ai dit dans la presse, je suis très attachée, comme tout le monde ici, au fait de l'équilibre des territoires et que nous soyons tous dans une forme d'alliance, de coopération, de capacité à travailler ensemble. Et quand je dis « ensemble », ce n'est pas seulement deux villes, parce qu'il n'est pas question de parler de villes, il est question de parler d'une région, d'un bassin et, du coup, d'un écosystème global.

Ce que vous êtes en train de présenter ici est, me semble-t-il, un nouvel écosystème qui se met en place, c'est-à-dire de nouvelles relations entre les différents partenaires de la recherche et de l'enseignement qui se constituent, qui se forment, qui deviennent de plus en plus solides et qui organisent une architecture qui fait que par rapport aux autres partenaires de l'enseignement et de la recherche, vous serez extrêmement solides.

Je m'arrêterai là. Quelque part, je le dis tout de même, je suis finalement contente d'entendre que nous avons un an, non pas parce que nous avons du temps puisque, comme vous l'avez dit, nous n'avons pas « du temps ». Par contre, nous avons le temps de reposer les questions qui émergeaient puisqu'il émergeait un certain nombre de questions.

L'urgence est donc aujourd'hui de se mettre autour d'une table, de travailler pour lever l'ensemble des questions qui se posaient et qu'on puisse le faire très rapidement et pas forcément attendre un an pour que les choses puissent se faire, nous sommes bien d'accord.

Je suis là pour vous dire que je ferai tout pour que les choses aillent dans le bon sens. C'est ce qui m'anime, c'est d'avoir un territoire qui soit dynamique, actif et vous le savez très bien, on ne peut même pas imaginer qu'on puisse tourner le dos à ce que pourraient être l'enseignement supérieur et la recherche. Ce serait d'ailleurs juste délétère. La ville de Besançon sans son université deviendrait un village. C'est une personne sur cinq en moins sur la ville de Besançon. C'est une personne sur six en moins sur le grand bassin et c'est toute une activité économique, c'est un terreau pour l'entreprise, c'est un dynamisme pour le centre-ville. C'est aussi une image pour l'ensemble de la jeunesse. C'est tout cela qui se joue derrière ce que vous faites en dehors même de ce que vous produisez et que je connais bien pour en être pour partie à l'intérieur.

Il serait donc bizarre que je vienne vous dire qu'en fait, je ne suis pas à côté de vous. En tout cas, je tenais à le dire, c'est pour cela que je me suis déplacée aujourd'hui, même si je dois vous laisser travailler. En tout cas, je suis contente que nous ayons un peu de temps pour poser un certain nombre de choses et que l'on soit tous ensemble pour y travailler avec plus d'intelligence collective.

Je vous remercie.

M. Johann.- Monsieur Hameau, vous voulez dire un mot ?

M. Hameau.- Oui, très rapidement parce qu'on va entrer en conseil métropolitain d'installation.

La bonne nouvelle, c'est qu'on gagne un an. La mauvaise nouvelle, c'est qu'il faut se mettre vite au boulot pour franchir la ligne d'arrivée, si j'ai bien compris.

M. Johann.- Oui, c'est ça.

M. Hameau.- Au niveau de la métropole et en lien avec moi qui suis toute la question de l'avenir des territoires qui a été évoquée par la maire de Besançon, en fait, on est la plus petite des grandes régions, pour dire les choses. Et on a toutes les transitions devant nous puisqu'on a les transitions industrielles, les transitions écologiques. On les a toutes. Nous avons donc absolument besoin de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour avancer tout en préservant ce qui est utile aujourd'hui.

Ce que je veux dire, c'est qu'au final, quand on regarde bien les choses, la recherche et tous les projets d'excellence qu'on arrive à sortir montrent qu'on est capable de cette coopération entre les chercheurs, les labos, des différents spécialistes des

différents domaines. Le seul vrai sujet sur lequel on doit se mettre autour de la table, c'est celui de la gouvernance. On ne va pas tourner autour du pot pendant un an. Sinon, dans un an, on aura tout perdu.

Je pense qu'il va falloir que l'ensemble des décideurs de cette grande communauté se mettent autour de la table et définissent ensemble une trajectoire, une manière de travailler ensemble pour que tout le monde soit tiré vers le haut.

C'est tout ce que je voulais dire. Je pense que c'est encore perfectible, exigeant, pas facile et qu'il faudra, les uns et les autres, renoncer à des prérequis. Si on ne le fait pas, on est à peu près sûr d'échouer ensemble.

M. Johann.- Merci Monsieur Hameau. On a bien entendu.

Mme Privé.- J'aimerais aller, dans un premier temps, dans le sens de Monsieur Hameau. C'est vrai que le travail auquel il faut qu'on s'attelle aujourd'hui, c'est la trajectoire de la gouvernance. Sur ce sujet-là, je pense qu'il a totalement raison et qu'il est essentiel que l'on se mette autour de la table.

J'aimerais, dans un premier temps, souligner la qualité du dialogue qui s'est instauré au sein des administrateurs et du conseil d'administration d'UBFC parce que je pense que c'est essentiel. Il y a un an, lors d'un même CA... J'exagère. Un an et demi. Il y avait beaucoup de tensions, on avait beaucoup plus de mal, entre les différents administrateurs, à travailler. Et là, cette année, en tant qu'élus étudiants, nous avons remarqué une grande amélioration dans la qualité de la discussion, notamment au sein du conseil d'administration. Je pense qu'il était important de le souligner parce qu'il est essentiel de critiquer mais il est aussi essentiel de dire quand les choses vont très bien.

J'ai un regret par rapport à cette trajectoire de la gouvernance dont on parle, c'est qu'elle semble déjà toute tracée dans ce projet international. On a la chance - qui est aussi une malchance, comme l'a dit Monsieur Hameau et je le rejoins aussi là-dessus - d'avoir un an supplémentaire pour établir une gouvernance, pour établir une commission statutaire dont on va parler juste après et pour établir une trajectoire tous ensemble, administrateurs et administratrices, sur ce sujet-là. Et je pense qu'il est dommage que ce plan d'action définisse déjà ce que devra être la gouvernance.

Quand je dis cela, je parle notamment du phénomène électoral au niveau européen. Il y a un an, on avait déjà signalé le fait que s'inspirer des élections européennes était mauvais parce que nous manquons de représentants. Nous n'avons qu'une quarantaine d'élus au sein du conseil d'administration et il n'y aura pas assez de représentants, notamment pour les minorités. Au sein des conseils d'administration des universités et des établissements, il y a des minorités, que ce soit au sein des enseignants ou au sein des étudiants. Et si on part sur un système européen, ces minorités ne pourront pas être représentées.

Je pense à nous qui sommes un excellent exemple de cela ; l'UNEF est majoritaire au sein d'UBFC et, pourtant, nous sommes minoritaires au sein des conseils d'administrations d'uB et d'UFC. Là, on voit que les choses ont changé et que par l'élection directe et par le fait d'avoir des listes différentes qui s'alternent, etc., les majorités ne sont pas les mêmes dans les universités, dans les établissements et au sein d'UBFC.

Je vais aussi parler du fait que le président d'UBFC soit proposé par le conseil des membres. Cela me semble un petit peu compliqué, même si on a en effet pour objectif de faire travailler toute la communauté et l'ensemble des administrateurs ensemble, main dans la main. Je pense qu'il est essentiel que les listes qui se présentent au conseil d'administration gardent cette - j'utilise un grand mot, je le précise - souveraineté dans la proposition d'une présidence d'UBFC et puissent encore garder la main. Sinon, finalement, à quoi servirait une liste qui se présente à UBFC, si ce n'est à proposer des membres qui ne seront là que pour accepter des décisions administratives et politiques qui seront faites par un président qu'ils n'ont pas choisi dans un premier temps ? Même si j'ai bien évidemment compris que le CA devait approuver le président d'UBFC. Je l'ai bien saisi,

mais je pense qu'il est dommage d'en venir à un tel système et de déposséder le conseil d'administration d'un candidat à la présidence et, pour les listes qui se présentent, de candidats à la présidence.

Sinon, beau projet qui en effet est monté d'un cran, comme le disait Monsieur Johann. Je le rejoins là-dessus, avec beaucoup de grandes améliorations qui ne pourront être que bénéfiques.

Je vais conclure avec une toute petite critique et je le fais rapidement puisque tout le monde doit s'exprimer sur le sujet.

Quand on parle d'animation de la vie étudiante, je pense qu'elle a été trop minime. Trop peu d'étudiants ont été intégrés à la ComUE. À l'heure actuelle, trop peu d'étudiants connaissent la ComUE et UBFC, c'est dommage.

Je pense que cette question de la vie étudiante, on doit s'en saisir dès maintenant. On parle beaucoup de gouvernance, mais je pense que le fait d'avoir un an supplémentaire doit être une opportunité pour permettre à l'ensemble de 67 000 étudiants et étudiantes de l'université de Bourgogne-Franche-Comté de se saisir de ce sujet. Cette année doit donc être une opportunité pour la vie étudiante et si on ne la saisit pas maintenant, c'est quelque chose que nous ne présenterons pas devant le jury international et c'est quelque chose qui nous coûtera. Il faut animer, il faut continuer, il faut - pourquoi pas, soyons fous - voter pour un VPE. Cela fait un an et demi qu'on en parle, c'est peut-être le moment de s'y mettre, surtout avec les élections qui arrivent bientôt. Il faudra y penser.

Je pense que cette année qui est devant nous doit être un moment pour se saisir de la vie étudiante et la remettre au cœur de nos problématiques actuelles.

Merci beaucoup pour cette longue intervention.

M. Johann.- Sauf si je n'ai pas compris le courrier qui m'a été envoyé, le volet prospective ne remonte pas. Ne remonte que le volet bilan, donc toute la partie sur la gouvernance ne va pas remonter.

Mme Privé.- D'accord.

M. Johann.- Après, cela fait tout de même plaisir. Comme c'est une intervention fort sympathique, j'ai du mal à répondre.

Sur la vie étudiante, je partage complètement.

Je veux juste rappeler que nous avons voté à l'unanimité, l'an dernier, le fait d'établir une continuité entre les instances des établissements, etc. Il y avait un volet qui était très contesté sur les présences tournantes, etc., on n'en a pas parlé. Mais je vous invite à la page 19 et là, je vous donne mon avis. J'avais préparé cette intervention, je la fais donc tout de même.

Faire moins que ce qu'on avait voté à l'unanimité il y a un an et demi sur le plan d'action, ça pic ! Or on avait tout de même voté en disant qu'il y aurait la création d'une commission, etc., « *établir une continuité entre les instances des établissements et les instances d'UBFC* ». On l'a tout de même écrit et voté.

Je vous alerte juste à ce niveau, sachant que je ne serai pas là, ce n'est un souci, mais faire moins que le plan d'action qui nous a à peine sauvés... je ne vous donne pas mon avis sur ce que cela peut donner. C'est juste un conseil d'ami.

Jean-François.

M. Chanet.- Je voudrais rappeler quelques faits. Il ne s'agit pas d'interprétations, il s'agit de faits. Au moment où a été nommé l'administrateur provisoire, le 17 décembre 2018, c'est le premier moment où nous avons échappé de peu à un arrêt décidé par le ministère de l'I-Site.

Au moment où vous avez reçu un courrier, le 29 janvier dernier, assortissant l'accord sur une seconde version du plan d'action d'une liste assez conséquente de remarques et suggestions, vous avez échappé de peu à l'arrêt de l'I-Site.

Je suis donc tout de même surpris qu'on oublie si vite d'où nous revenons. Et aujourd'hui, alors que vous obtenez ce qui est le signe de la volonté du SGPI de vous sauver, on fait la fine bouche et on se dit que c'est peut-être embêtant qu'on ait un an de plus. C'est stupéfiant ! Je vous le dis, sachant que j'ai suivi cette histoire depuis 2004, depuis la création de la ComUE, c'est stupéfiant !

Vous pourriez considérer que c'est un miracle, eh bien non, ce n'est pas vécu comme cela, c'est stupéfiant et c'est inquiétant, je vous le dis.

M. Johann.- Maude.

Mme Clavequin.- Je voulais déjà vous remercier, Messieurs. (*Rires*)

Je voulais vous remercier pour l'immense travail que vous avez collectivement accompli. Comme l'a rappelé Monsieur le Recteur, nous partions de très loin. Plusieurs chances successives nous ont été données au fur et à mesure des mois passés et je crois effectivement que l'annonce qu'il y a eue il y a maintenant une heure doit être prise comme un message de bienveillance. Je l'ai pris comme cela, de bienveillance à l'égard à la fois du travail qui a été accompli, du travail qui reste évidemment à accomplir, mais aussi une marque de confiance. Je pense qu'il s'agit d'une marque de confiance à l'égard de cette structuration, à l'égard de ce projet et puis de l'importance que le travail qui est effectué en région Bourgogne-Franche-Comté a aussi à une échelle plus large qui est une échelle nationale, européenne et internationale sur un certain nombre de sujets de recherche.

En tout cas, je pense qu'il faut le prendre comme tel et, en parallèle, cela nous engage très fortement et collectivement à réussir et à aller encore plus loin, à la fois sur la section 1, sur ce qui a été présenté en termes de bilan, qui est globalement un très bon bilan. Je pense que là aussi, on peut vous féliciter pour le travail effectué. On a vu qu'il y avait encore quelques éléments sur lesquels il était possible de faire encore mieux. Il nous reste un an. Ce ne sera pas forcément simple et le travail est encore grand, mais je pense que nous serons effectivement attendus aussi au tournant sur ce point.

Et sur la question de la section 2 de la projection et de fait de la gouvernance qui pose effectivement un certain nombre de questionnements, je crois que le temps qui nous est laissé va permettre le débat, va permettre d'échanger et c'est plutôt, là encore, une bonne nouvelle que cette opportunité nous soit donnée pour arriver encore plus forts, collectivement, dans un an. C'est bien cette force qui va nous permettre, je l'espère, de garder cette labellisation. On a pour habitude de dire que la perdre serait pire que de ne jamais l'avoir obtenue, mais je crois que c'est plus que jamais vrai et c'est bien ce qui doit nous animer collectivement, pour vous, universitaires, pour vous, chercheurs, pour vous, étudiants, mais aussi pour nous, collectivement. Parce que Madame le Maire l'a très bien rappelé tout à l'heure, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation s'inscrivent pleinement dans un territoire, un territoire qui est un territoire aujourd'hui régional, axé autour d'une organisation multipolaire. Je le rappelle toujours parce que c'est important, c'est aussi notre marque identitaire, cette multipolarité, c'est aussi une marque de richesse en termes de complémentarités sur ces différents territoires.

C'est bien là-dessus que nous devons évidemment nous appuyer et il me semble que la gouvernance, peu importe ce qu'elle sera, doit aussi tenir compte de cela, doit aussi permettre à ces différentes identités d'exister et de concentrer les forces les unes avec les autres pour être, ensemble, en capacité de peser de façon plus large, en tout cas de façon suprarégionale.

Je ne veux pas être plus longue, mais j'avoue tout de même que c'est une très bonne nouvelle, c'est un soulagement que nous ayons ce temps. Je voulais remercier l'ensemble des acteurs qui ont œuvré.

Prenons-le vraiment comme une marque de confiance et de bienveillance. Je pense que c'est vraiment ce qui nous est donné aujourd'hui, c'est une réelle opportunité. À nous, maintenant, de prouver collectivement que nous sommes à la hauteur et que nous garderons - et j'en suis certaine - I-Site dans un an.

M. Piat.- Il y a une chose à laquelle il faudra que l'on prenne garde lorsque l'on va passer devant le grand jury, c'est que nous proposons un modèle qui se veut unique, donc ce modèle fédéral. Face à cela, il va falloir prendre garde, du point de vue de la gouvernance mais également du point de vue du fonctionnement des établissements membres, à être crédible. Or, actuellement, nous savons que dans le fonctionnement des établissements membres, dans le principe de subsidiarité, nous avons un certain nombre de faiblesses par rapport à cette mise en œuvre.

Si on veut quelque part convaincre ce grand jury que notre modèle qui se veut être unique est un bon modèle, il va falloir qu'on enlève tous ces points de faiblesse. Il y en a encore de nombreux. On parle beaucoup de gouvernance, c'est clair, mais il y en a d'autres. C'est-à-dire que dans le dialogue, de nouvelles équipes vont arriver. Il y en a une qui a été élue à l'uB et on va avoir une nouvelle équipe sur les deux gros pôles universitaires de la ComUE. Il va falloir, quelque part, que ces équipes se positionnent aussi dans le fonctionnement qu'elles mettent sur la ComUE.

Il n'y a que comme ça qu'on arrivera à convaincre le jury que le modèle que l'on propose, ce grand modèle est véritablement fonctionnel.

Monsieur le Recteur nous a dit au départ qu'on parlait d'une situation qui était un arrêt. On était effectivement en arrêt cardiaque. Le patient était en arrêt cardiaque. Et on sait très bien que tous les déboires qui ont parsemé cette naissance difficile de la ComUE ont une grande origine politique. On sait par ailleurs que les équipes qui travaillent en dessous sont des équipes qui sont des équipes extrêmement volontaristes pour construire cet édifice. On en a la preuve dans ce CA à chaque CA, c'est-à-dire que c'est véritablement ce qu'on voit. La manière dont les personnels travaillent et la manière dont, après, on répartit les ressources montre un très grand volontarisme.

Cet aspect politique, le résoudre en un an ne va pas être simple. Il va donc falloir qu'on accorde nos violons et ce que j'aimerais, parce qu'on parlait de bienveillance de la part du ministère, mais le Ministre est incroyablement bienveillant parce que, franchement, avec tous les signaux négatifs qu'on a envoyés au ministère... quelque part, on est assez turbulents. Il va donc tout de même falloir qu'on arrive, quelque part, à nous accorder et à montrer que ce modèle peut fonctionner.

En tant que membre d'un conseil d'administration, j'ai eu une première très désagréable surprise, lors du plan d'action, de voir arriver, venu du haut, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Johann, un plan d'action avec des choses un peu étonnantes sur les statuts, des renouvellements de statuts. Cela a donné lieu à un CA, cela a été rappelé, qui a été extrêmement tendu. Je crois que Monsieur le Recteur était présent.

M. Chanet.- Oui, bien sûr.

M. Piat.- Nicolas Chaillet qui a fait, en gros, sa dernière apparition lors de ce CA nous a permis de trouver une porte de sortie. Et s'il n'avait pas fait cette proposition, je ne sais pas comment nous nous en serions sortis. Je crois que cela a été un véritable soulagement. Et là, à nouveau, on voit réapparaître une construction ; je ne sais pas si elle est bonne ou mauvaise, il va falloir la préciser car elle est floue. Il va donc falloir travailler cette question-là parce que le grand jury, si on laisse des zones d'ombre, si on laisse des zones de flou, ce n'est pas sur les choses marquées en gras et qui sont nettes qu'ils vont attaquer. Ils vont nous demander ce que nous voulons faire, quel est ce concept.

Si on veut marquer une gouvernance originale, pourquoi pas, mais il faut vraiment que l'on soit sûr de ce que l'on propose et qu'on soit sûr de comment le mettre en œuvre et de pouvoir le mettre en œuvre.

Il y a donc véritablement, là, un point d'attention qu'il faut avoir. Je ne sais pas comment on travaillera. Mon souhait, c'est tout de même que les membres du CA soient associés à ce travail. C'est-à-dire qu'on ne voie pas des choses arriver au dernier moment, comme cela, et qu'on avance véritablement vers quelque chose qui fasse l'unanimité au sein de cet établissement fédéral.

M. Johann.- Je partage beaucoup de choses dans cette intervention pas du tout polémique et, en plus, on a vécu tous les CA, vous étiez tous là.

Le fait de mettre une commission, c'est ce qu'on va vous proposer et je l'ai fait depuis longtemps, sauf que là, on l'a acté. Le fait de mettre une commission, on l'avait dit au mois de mars l'an dernier et le fait de savoir que cette commission va rendre compte régulièrement au conseil d'administration, c'est tout de même répondre à ce que vous venez de dire.

M. Piat.- Oui, tout à fait. Mais je tenais à le dire.

M. Johann.- On fait une commission et elle rend compte régulièrement, ce n'est pas à la fin. Cela sert à ça. Mais il faut la faire, parce que c'est là où vous allez construire ce que vous allez faire demain.

La seule différence, c'est que si le jury était venu il y a deux mois, c'était « il y a qu'à, faut qu'on, on va faire, etc. » Tandis que là, on va vous juger sur pièces, c'est tout.

Là, c'était une déclaration d'intentions. Et je pense qu'à un moment donné, le jury aurait demandé des preuves. L'avantage, c'est que vous allez pouvoir bosser tout de suite, rendre compte tout le temps, sans que cela fasse trop de bruit parce qu'au bout d'un moment, plus cela fait de bruit, plus on se dit qu'ils commencent à nous emmerder !

Il va donc falloir faire le boulot et, surtout, rendre une copie qui soit nickel au printemps 2021. En gros, c'est ça. Quand je vois ce qu'est un travail sur les statuts, sachant que je le vois aussi ailleurs, je vois les navettes avec la DGESIP qui fait appel à un conseiller, à un juriste, etc., cela prend du temps. Temps pendant lequel il va falloir tout de même répondre à certaines questions. Il est donc bien que nous ayons ce débat. Il est bien que nous ayons ce projet-là et c'est bien qu'on ne nous le dise que maintenant parce que si on n'avait pas eu cette discussion, si on n'avait pas ce qu'Alain vient de proposer, quand est-ce que vous faisiez cela ? Quand est-ce que vous mettiez sur la table ces questions qu'on met sous le tapis depuis des années ?

Moi-même, j'ai mis les questions sous le tapis depuis un an.

Je le dis franchement, Alain n'a fait qu'écrire ce qu'il m'entendait dire. Il est donc difficile, après, pour moi, de ne pas soutenir officiellement puisque c'est ce que je pense qui est écrit. Mais à un moment donné, si vous n'avez pas cette question, que vous ne la prenez pas à bras-le-corps, etc., il ne faut pas croire que vous allez résoudre cela dans une commission, ce n'est pas vrai. La commission va travailler, elle va faire la technique, l'expertise, elle va regarder ce qui est faisable et pas faisable, faire des modèles, faire des choix, etc.

Ce qui est sûr, c'est qu'au printemps 2021, vous avez intérêt à avoir quelque chose de robuste. Ce n'est même pas la peine d'imaginer s'en sortir sans cela.

Donc, effectivement, le ministère est extrêmement bienveillant, je suis d'accord, sauf qu'il va juger sur ce qui est fait.

Ils ne sont pas fous, ils voient bien ce qui se passe depuis le début, que les élections ne se font pas. J'espérais faire des élections avant ; je n'y arrive pas. J'ai même pensé, à un moment, faire un vote électronique, ce que le Cabinet a écarté. On a échangé entre nous, en conseil des membres, il y a encore deux mois. Je pensais encore pouvoir faire des élections avant. Ce n'est pas possible, le Cabinet ne voulait pas de ces élections. Ce qui veut dire qu'il va falloir recommencer un dispositif, etc. Ils l'ont acté, ils l'ont compris. Le courrier le dit. Le courrier le dit aujourd'hui, c'est comme cela que je le lis. Le courrier dit que nous avons fait une demande, qu'ils voient qu'il y a des équipes qui ne sont pas encore en place, ils nous donnent donc un an. C'est là où je dis qu'il est bienveillant.

Mais derrière - et c'est notre travail, au recteur et à moi - c'est d'attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas reculer, il ne faudra pas faire moins.

Je me souviens d'une remarque, un jour alors que je n'étais même pas encore là, je venais présenter l'ordonnance en tant que conseiller de site. Je n'étais pas

administrateur provisoire. Je venais présenter l'ordonnance et je me souviens des propos du recteur disant que l'ordonnance, ce n'est pas pour faire moins. Il a utilisé ces termes. Ce n'est pas vrai ?

M. Chanet.- Bien sûr.

M. Johann.- Ce qu'on vous demande maintenant, c'est de ne pas faire moins. Donc, de toute façon, c'est à ce niveau qu'il faudra aller. Et cela, si je ne le dis pas aujourd'hui, je ne vois pas quand je pourrai le dire.

Mais il y a beaucoup de choses que je partage, sur le travail des équipes ici... Pensez simplement que si je n'avais pas eu le coup de main des VP comme Pascal et Frédéric, si je n'avais pas eu des équipes solides qui ont tenu le coup, les DGS, Sophie, Véronique, tous les chefs de service, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on ferait ? Et pourtant, que des succès !

À chaque fois qu'on a demandé à la communauté de sortir quelque chose, on a réussi, avec IDÉES, SFRI. On a encore sorti des PIA. La majorité en rend compte, avec beaucoup de succès. C'est donc un travail énorme qui a été fait ici par les équipes.

Vous saluez Emmanuel et les équipes, oui, je les salue tous les jours ! Ceci tout simplement parce que s'ils n'avaient pas fait ça, je ne serais même plus là.

Je le dis aussi aux VP. Parce que là, on parle de cela, mais il y a aussi la convention avec le CNRS. Il y a encore eu des échanges de *mails*, etc. C'est un travail qui est tout aussi important parce que, derrière, c'est le soutien du PDG du CNRS pour notre site, etc. C'est donc tout aussi important que ce que nous sommes en train de discuter aujourd'hui. Tout ce travail phénoménal fait par Frédéric qu'on a encore fait souffrir, il n'y a pas si longtemps, sur un autre PIA !

Pensez tout de même à cette communauté qui s'est bien mobilisée et, aujourd'hui, finalement, on vous donne la chance de réaliser ce que ce site mérite. C'est un site de qualité, donc ne gâchez pas tout. Pour l'instant, ça va, mais ne gâchez pas tout. C'est le message que je relaierai parce que je suis paternel.

Fabien, pour le CNRS.

M. F. Thomas.- Merci.

Je voulais rebondir sur ce que vient de dire Luc Johann. Je n'ai pas à juger si ce coup de théâtre est bon ou mauvais, ce n'est pas la question. Le CNRS a été et reste attaché à la trajectoire que va suivre le site, que suit le site. Trajectoire vers quoi ? Trajectoire vers un projet clair, argumenté, partagé. Surtout partagé.

Le PDG du CNRS a promis de soutenir les représentants de l'I-Site devant le jury si cette trajectoire est satisfaisante et convaincante. Il était sur le point de répondre positivement à une invitation à la lecture de ce qui a été fait. Il ne reviendra donc pas dessus à condition que l'adjectif partagé reste quelque chose d'absolument déterminant, c'est-à-dire que ce projet, il faut qu'il soit maintenant renforcé et consolidé à partir de ce qui a déjà été fait, qui est plus un cadrage qu'un travail de détail. Il faut bien être conscient que ce qui a été écrit est un cadrage, ce n'est pas un objectif de ligne de mire.

Le soutien du CNRS restera donc acquis si la trajectoire continue d'évoluer dans ce sens.

M. Johann.- Merci.

M. Gillon.- Je vais rebondir sur cette intervention parce qu'en tant que membre du CA, j'ai aussi un peu le même malaise. Le fait que la partie 2 ne soit par envoyée m'arrange véritablement dans le sens où j'aurais été un peu choqué qu'elle soit envoyée alors que les membres du CA n'avaient pas vu le document auparavant et n'avaient pas pu, à aucun moment, se prononcer sur ce qui est proposé.

Je ne dis pas que c'est mal ou que c'est bon, je dis simplement que nous recevons ce document une semaine avant et qu'on nous dit que « c'est à prendre ou à laisser », qu'il aurait été remonté comme cela.

M. Johann.- Le document, cela fait deux mois qu'on a la trame et nous, conseil des membres, en avons encore discuté le 8, donc la semaine dernière. Le 8, j'en ai encore discuté en conseil des membres avec les collègues. Ce n'est donc pas un truc qui date d'il y a trois mois.

M. Gillon.- Ce que je veux dire par là, c'est qu'à chaque fois, on met quelque chose sous le nez des membres du CA, quelque chose qui est une version finale.

Je sais que vous avez travaillé et vous avez très bien travaillé, je ne dis pas le contraire. Mais nous ne sommes plus qu'une chambre d'enregistrement. La preuve en est que la commission qui va réfléchir maintenant n'était pas encore créée alors que cela allait être envoyé.

M. Johann.- Pardon ?

M. Gillon.- Le document allait être envoyé le 30. La commission va être créée aujourd'hui. Vous n'allez pas me dire qu'entre aujourd'hui et le 30, la commission se serait prononcée sur ce qui est écrit.

M. Johann.- Mais non !

Je ne voudrais pas que l'on fasse un débat compliqué sur quelque chose qui ne va pas remonter. Je ne voudrais pas qu'on s'entre-tue ! L'avantage, c'est que je vais porter cela tout seul, sans le recteur, sans personne.

Ce que je dis depuis deux ou trois semaines que je présente le dossier, puisque j'y suis à 100 %, Alain le sait, c'est que c'est le T0. Je suis en train de vous dire que de tout cela, vous ne vous engagez sur rien puisque vous allez discuter de tout.

La commission, on la met en place justement pour vous dire que tout passera à la moulinette d'une commission puis à la moulinette du conseil, donc vous et les suivants.

On savait pertinemment qu'on n'allait pas tout résoudre dans les deux mois, mais on savait qu'il fallait être assez avancé, que le prochain CA allait encore travailler dessus et qu'une ComUE expérimentale, c'est tout de même un objet nouveau et assez ambitieux. On n'allait donc pas le faire en deux semaines. C'était le top 0, c'est là où je vous disais qu'on se donne une idée, une trajectoire qui est dans l'esprit de ce qu'on avait écrit l'an dernier. C'est tout. Mais vous ne validiez rien.

Quelle est la validation ? C'est à la fin, le jour où vous voterez les statuts d'une ComUE expérimentale. Là, vous vous engagerez. Mais d'ici là, vous aurez eu des liaisons, des échanges permanents avec la commission des statuts qui vous dira où vous en êtes, etc. C'est un long processus itératif que vous commencez. C'est la discussion que j'ai eue avec chacun. Vous n'étiez qu'à la genèse de tout cela. C'est pour cela que vous ne vous engagez sur rien. Vous ne preniez aucun risque.

M. Gillon.- Il y a tout de même des choses qui sont écrites et qui me choquent.

Mme Bépoix.- Vous dites que l'on doit réfléchir à tout cela, mais là, vous nous dites clairement qu'on va sur une ComUE expérimentale.

M. Johann.- Oui.

Mme Bépoix.- C'est-à-dire qu'on n'en discute pas.

M. Johann.- On l'a voté dans le plan d'action.

Mme Bépoix.- Excusez-moi, c'est parce que je suis au CA depuis très peu de temps.

M. Johann.- D'accord.

Mme Bépoix.- Parce qu'on sait tout de même que les établissements expérimentaux posent beaucoup de problèmes en ce moment.

M. Johann.- Sauf que vous êtes un cas unique. Mais là, c'est juste pour discuter, sans polémique. Vous avez un cas unique en France, il n'existe pas. Pas de *benchmark* possible ; désolé pour l'anglicisme. Cela n'existe pas. Vous êtes donc un cas unique.

Aujourd'hui, il y a des établissements expérimentaux qui ont fait le choix d'une trajectoire de fusion. C'est le cas de Saclay, par exemple. Ils ont fait ce choix. Pas ici.

Vous allez faire un choix d'université fédérale et ce statut le plus intégratif possible, c'est une ComUE expérimentale. Aujourd'hui, pour une ComUE, ce n'est même pas la peine de discuter un classement international. Tout ce que je suis en train de vous raconter sur les *Rankings*, etc., on va jouer aux billes ! On n'est même pas sûr, dans le futur, qu'on arrive à faire valider une ComUE expérimentale. On n'en est même pas sûr !

J'aurais ce discours et tant pis, on fait comme si on devait voter, même si on ne doit pas voter. Mais j'aurais eu le discours et je le fais pour le futur. C'est-à-dire que dans l'hypothèse où la Ministre arrive à faire reconnaître à Leiden et Shanghai une ComUE expérimentale, ce qu'on ne sait pas aujourd'hui, est-ce qu'on est prêt à ce que cette ComUE expérimentale soit dans les *Rankings* de tout le monde ? C'est ça, la question qu'il faut se poser aujourd'hui. Je ne suis même pas sûr de tout.

On était donc juste en train de donner une trajectoire.

Si je suis dans le jury, je vous pose la question : demain, est-ce que vous êtes prêts à avoir ce *Ranking* au nom de tous ? Quelle est votre réponse ? C'est ce que vous avez préparé. C'est ce travail qui a été fait pour aujourd'hui. C'est ça, la discussion d'aujourd'hui.

Si vous me dites que, demain, vous répondez au jury que vous vous en foutez, que la ComUE est bien comme elle est, qu'un classement international, ce n'est pas l'alpha et l'oméga, ok.

Si vous arrivez devant le jury et que vous lui dites que vous êtes tous prêts à rentrer dans les classements et qu'il faut que vous y entriez dans les 500 de Shanghai... Parce qu'on en discutait avec Pascal, tu as indiqué entre 600 et 700 et, l'autre jour, en conseil des membres, on disait que bien classé, bien référencé dans le futur, on pouvait peut-être gagner des places.

Je vous rappelle qu'à l'université de Lorraine, à l'époque où j'ai fait la fusion avec mes collègues de Nancy, une seule université était classée, c'est Poincaré, classée entre 400 et 500. On a fait la fusion et toute la Lorraine a été classée à 400 places. Nancy II n'y était pas. L'INPL, une très grosse université, et toutes les écoles ne l'étaient pas. Metz n'y était pas. On le fait ensemble alors qu'on pensait être déclassé, on gagne 100 places !

Aujourd'hui, quand je regarde les classements de l'université de Lorraine, je n'ai pas honte. On les a regardés tout à l'heure. Et j'ai regardé les classements thématiques autour ; je n'avais pas honte. Pour moi, finalement, ce qui se fait dans le bassin minier, cela me va, sachant que j'enseigne à l'université de Lorraine. Je n'ai pas honte quand je vois ce qui a été fait à l'INPL. En tant qu'enseignant-chercheur de l'université de Lorraine, ce qu'il a fait dans son école me va très bien. C'est cela, la trajectoire, donc les questions que je vous demande de vous poser pour la suite.

Vous avez, ici, le potentiel pour, un jour, viser le top 500, sachant qu'il y a plus de 18 000 universités dans le monde. Vous pourriez être dans les 500 et, ce que je dis, ce n'est pas du blabla, on a tout de même la qualité et on n'est pas loin d'être dans le top 500 pour la Bourgogne-Franche-Comté, ceci à peu de frais, à rien ! Vous vous en rendez compte ?

C'est ce que je vous mets dans les mains.

Il faut résoudre les problèmes de gouvernance, il ne faut pas que l'on soit attendu là-dessus. Ok, je suis d'accord avec vous, mais c'est derrière, c'est à cette question de base qu'il faut répondre. Et vous ne trompez pas un Jean-Marc Rapp qui est le créateur de l'UEA, l'université européenne... l'association. C'est le créateur. Il est remarquable. Je n'ai jamais vu de ma vie quelqu'un comme cela. Vous ne le trompez pas, tout simplement parce qu'il sait très bien de quoi on parle.

Ici, vous visez une visibilité mondiale ou bien vous jouez... Mais on a le droit de jouer la division d'honneur. Il n'y a pas de honte à aller jouer en national. Il n'y a pas de honte, sauf que vous êtes, encore aujourd'hui, éligible à une destinée de visibilité mondiale.

Moi qui suis conseiller de site d'autres sites, allez dire à Rennes qui a tout loupé (fusion et I-Site)... C'est fini, il n'y a rien. Je ne sais pas comment les rattraper.

À Nantes, ils vont se battre. Ils sont en train de faire un plan d'action, comme nous. Et ils vont être présentés l'an prochain. Ils présentent I-Site, IdEx, etc. Mais je peux vous dire que j'ai le sentiment qu'on est bien par rapport à cela.

Les gens sont donc en train de se battre comme ils peuvent pour essayer d'arriver à peu près au niveau où vous êtes actuellement. Ce que je vous propose, c'est de continuer, de ne pas se prendre la tête sur des détails. C'est pour cela que je vous disais qu'on faisait une commission. Elle va avoir lieu, elle va travailler, elle va rendre compte et, à la fin, de toute façon, vous avez tout le temps des blocages. Vous pouvez bloquer à tout moment, même sur une ComUE expérimentale qui a une durée de vie de 10 ans. On vous demandera à la fin – c'est ce que dit l'ordonnance – si vous voulez garder ou non les statuts, etc.

Quand vous m'interrogez sur le sujet, je dis que c'est une tempête dans un verre d'eau ! Parce que nous avons eu la discussion en conseil des membres, nous l'avons eue entre nous. Je leur ai dit qu'il ne fallait pas se prendre la tête là-dessus ! Vous avez à tout bout de champ le loisir de tout verrouiller.

Si vous avez peur du collègue, vous verrouillez le collègue ! Vous pouvez tout verrouiller tout le temps, jusqu'au bout où le ministère peut vous aider sur les statuts. Parce qu'à un moment donné, si vous êtes dans un état de blocage, vous allez à la DGESIP et je peux vous garantir que les juristes sont là pour vous dire ce qu'il faut faire ou ne pas faire, pour vous aider. Au début, ils ne vont pas écrire pour vous. Mais à un moment donné, vous ne pouvez pas écrire ce que la communauté ne veut pas. Mais vous pouvez être accompagnés et là, je peux vous dire que j'ai souvent accompagné Anne-Sophie Barthez sur d'autres sites. Je ne suis pas venu ici avec elle, mais je suis allé sur d'autres sites, Nantes, Rennes et autres. Et c'est ce qui se passe. À un moment donné, vous demandez à la DGESIP de vous aider et ils vous aident. Et c'est là, avec ce que vous avez à construire maintenant.

On ne va pas le remonter. Ceci dit, ce n'est pas parce que vous ne le remontez pas que vous n'aurez pas les questions. Après, il est clair que si, d'entrée, vous dites qu'untel et untel ne veulent pas... Mais ce n'est pas ce qu'on a dit.

Mme Bépoix. - Je vois que vous êtes très persuasif pour nous emmener vers quelque chose qui a tout de même des incidences sur toute la communauté.

M. Johann. - Et tellement gratuit de ma part ! Comment vous dire à quel point c'est gratuit de ma part ? Cela fait 19 mois que je suis là, 19 mois que je suis épuisé, que je me bats parce que c'est génial, parce que c'est un projet qui m'emballe. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je suis là pour quoi ?

Mme Bépoix. - C'est un projet qui nous emmène dans une compétition effrénée.

M. Johann. - Mais non ! Mais vous êtes dans une compétition. Vous venez de recevoir 12 millions d'euros pour SFRI. 12 millions d'euros ! Mais vous croyez que vous les avez eus pourquoi ? Parce que vous avez droit, comme I-Site, de candidater.

Vous venez d'avoir 4,4 millions d'euros pour IDÉES parce que vous étiez I-Site. 16 millions qui tombent pour la communauté ! Moi, quand j'écoute les chercheurs, cela ne les fait pas rire ! Pour les chercheurs, les millions qui tombent aux laboratoires, ils savent pourquoi ils ont un I-Site et ils sont contents de l'avoir. Derrière, surtout, cela s'étend à tout le monde : les masters internationaux, l'attractivité du territoire, tout cela nourrit votre université. Cela lui donne une force fantastique. Cela attire des gens. Cela attire des *Tenure Tracks*.

Tu as attiré un cador, chez toi !

M. Bourcieu.- Un *Coach*.

M. Johann.- Un *Coach*, un cador ! Mais comment vous croyez que vous les attirez ? Vous croyez qu'en jouant en national, on va attirer les meilleurs économistes du coin ?

Là, tu ne viens pas d'avoir un *Fellowship junior* en optique ?

Mme Privé.- Je voudrais juste intervenir très rapidement sur ce qui vient d'être dit et sur le vote en général.

M. Johann.- On ne vote pas pour la gouvernance.

Mme Privé.- On est d'accord, on ne vote que la section 1, bilan ?

M. Johann.- Oui.

Mme Privé.- Je pense que c'est aussi ce genre de chose qui met de la confusion parce que j'avoue que quand j'ai reçu l'ensemble du projet, pour moi, on votait et on envoyait l'ensemble du projet.

M. Johann.- Oui, mais entre-temps nous avons reçu le courrier du ministère. J'ai reçu à 13 heures ce courrier qui me dit qu'on ne renvoie que la section 1.

Mais je veux bien vous faire voter la section 2, ça m'arrange !

Mme Privé.- Pour moi, peut-être que pour moi, ce n'était pas extrêmement clair que, du coup, à la réception du courrier, on n'envoyait pas la section 2.

Je pense donc qu'en effet c'est une bonne nouvelle et je vous rejoins, mais c'était juste pour une confirmation de quelque chose que je n'avais pas saisi. Merci.

M. Johann.- À moins que le recteur me demande de tout faire voter...
Nathalie.

Mme Munier-Jolain.- Merci.

Je voulais tout d'abord féliciter Alain pour son excellente présentation. J'ai toute confiance, si on va devant le jury international, pour que tu nous fasses une aussi belle présentation et que l'on parvienne à garder l'I-Site.

Je ne sais pas si c'est une chance ou pas. En tout cas, il y a un signal positif qui nous est envoyé. Le fait qu'on nous donne cette année supplémentaire indique qu'on pense que l'on peut garder l'I-Site, ce qui, il y a quelque temps, n'était pas forcément aussi évident que cela pour tout le monde.

Je dirai que c'est une chance lorsque j'aurai vu ce que l'on fait de cette année-là. Ce n'est pas sûr que la discussion que nous avons ici, pour le moment, me rassure complètement sur notre capacité à en faire quelque chose de bien.

On nous envoie un courrier aujourd'hui, à 13 h 05, quelque chose comme cela. On peut donc penser que le ministère a connaissance du contenu du projet tel qu'il est. Le

ministère n'attend donc pas que nous rediscutions du tableau 2.1, mais je pense qu'il attend que nous fassions la démonstration que nous sommes capables de mettre en œuvre ce qu'il y a dans le tableau 2.1.

Je tiens tout de même à féliciter tous les chefs d'établissement qui sont devant nous car, pour le moment, on ne l'a pas fait.

On a parlé de se mettre autour de la table. Mais ils se sont mis autour de la table. Ce qu'ils nous présentent ici, c'est le résultat du travail qu'ils ont fait. Ils se sont mis autour de la table depuis le coup de Trafalgar que nous avons eu il y a quelques mois. Et je vous rappelle tout de même qu'il y a quelques mois, on leur reprochait de ne pas avoir de courage politique, de ne pas s'entendre et là, qu'ont-ils fait ? Ils ont fait le travail. Je ne dis pas que cela a été facile. Je ne dis pas qu'on est au bout. Malgré tout, ce travail, ils l'ont fait et, pour moi, la réussite de l'I-Site et le fait que l'on sorte de la crise de gouvernance dans laquelle nous sommes toujours, parce qu'on peut se dire que ce n'est pas là la bonne gouvernance, il n'empêche que celle dans laquelle nous sommes actuellement a fait la démonstration de son inefficacité. Il ne faut donc pas l'oublier.

Là, ils ont fait un travail qui mérite peut-être d'être encore repartagé, très probablement, mais pour moi, on n'était jamais allé aussi loin et on n'était jamais allé dans des positions aussi engageantes des membres pour la construction d'UBFC. Parce que les moyens qui vont construire UBFC, ce sont les moyens des établissements et si nous n'avons pas le soutien des chefs d'établissement, UBFC n'existera jamais à la hauteur de ce que nous souhaitons tous.

Je les remercie donc vivement pour ce travail. Et ce que je peux dire, c'est que le PDG d'INRAE soutient la position des chefs d'établissement dans ce tableau 2.1. Pour moi, c'est une trajectoire politique. Après, bien sûr, la commission va devoir travailler sur la façon dont cela se met en œuvre, ce qui est réaliste et ce qui ne l'est pas, s'il faut augmenter le nombre d'élus. Je n'en sais rien, je ne suis pas du tout une spécialiste du droit. C'est le travail d'une commission des statuts. Mais une commission des statuts ne pourrait pas travailler sans s'appuyer, sans s'asseoir sur l'orientation politique des chefs d'établissement. Et je pense que là, les chefs d'établissement nous ont envoyé un signal très fort. Ils se sont mis autour de la table et, maintenant, c'est à nous, administrateurs, de faire le travail pour aller au bout de cette proposition.

De même que le PDG du CNRS, le PDG de l'INRAE s'est engagé à venir soutenir le projet devant le jury international et je pense qu'il n'y a pas tant de projets I-Site et IdEx qui pourront se targuer d'avoir deux PDG d'organismes nationaux de recherche pour venir soutenir leur projet.

Il s'est engagé mais à condition que l'on soit sur une trajectoire extrêmement ambitieuse de la part des établissements. C'est la première chose.

Je remercie donc vraiment les chefs d'établissement pour le travail qu'ils ont fait et le courage politique qu'ils ont parce que ce n'est pas facile de faire cela.

La deuxième chose, c'est la réussite et on ne pourra dire que c'était une chance que si on a embarqué les communautés avec nous. Là aussi, des signaux très positifs sont apparus puisque les directeurs d'unité qui sont les porte-parole des communautés scientifiques se sont réunis, ont essayé de se parler au-delà des difficultés territoriales, des difficultés politiques. Un premier travail a été fait. Pour moi, nous avons maintenant une bonne base pour construire la trajectoire d'UBFC avec cet engagement des chefs d'établissement et ce travail des communautés scientifiques.

Je vous félicite donc pour le travail qui est fait. Je ne sais pas si on votera la section 2, mais en tout cas vous avez le soutien plein et entier de l'INRAE.

M. Johann.- Vincent.

M. V. Thomas.- Je ne suis pas membre, c'est la représentante de l'uB qui est membre du conseil d'administration.

M. Johann.- Je ne suis pas membre non plus !

M. V. Thomas.- Il y a ce qui a été dit et ce qui n'a pas été dit. Tous les propos qui ont été échangés sont extrêmement intéressants à plusieurs niveaux. J'ai entendu partage, concurrence, chambre d'enregistrement et j'aimerais revenir sur ces termes.

J'ai surtout entendu « calendrier ». C'est le premier terme qui est important dans cette histoire. « Histoire » pourquoi ? Parce qu'il y a à peu près deux mois, deux mois et demi, nous avons fait effectivement la demande de décaler le calendrier parce que nous n'étions pas prêts, parce qu'il y a un principe démocratique qui fait qu'on ne peut pas aller à l'encontre du principe démocratique de fonctionnement des institutions. Le juriste que je suis y est extrêmement attaché.

Mais on nous a dit non. On nous a dit non et on nous a dit que le 30 juillet était la *deadline*, non seulement pour renvoyer le bilan scientifique qui a été remarquablement établi par Alain Dereux, mais pour renvoyer également l'autre partie du bilan qui n'est en fait pas un bilan, mais qui est la trajectoire sur laquelle les établissements souhaitent placer leur structure de collaboration.

Collaboration, ce n'est pas concurrence. C'est-à-dire que oui, nous sommes dans un système concurrentiel national, européen et mondial, mais pas entre nous. Et si nous nous considérons comme des concurrents les uns des autres, on ne collaborera pas. Ou alors, au moindre mouvement de Trafalgar, que va-t-il se passer ? Je vous renvoie à l'histoire récente.

C'est donc bien tout sauf l'esprit, c'est tout sauf la lettre de ce qui vous a été proposé par le conseil des membres. L'idée est bien d'avoir une structure de collaboration sur un pied d'égalité dans le respect des équilibres tant territoriaux que politiques. Et tout ce qui vous est proposé dans ces éléments-là, ce ne sont pas des éléments techniques, ce ne sont pas des statuts, ce n'est pas vrai, ce sont des grandes lignes directrices. Les statuts, c'est un document de 20 - 25 pages qu'il va falloir écrire. Et vous savez que le diable se cache dans les détails et que chaque détail comptera pour précisément respecter l'esprit de cette collaboration que tout le monde souhaite.

Nathalie et Luc Johann viennent de le dire, 80 % des laboratoires ont signé une motion qui appuie cette proposition des membres. Ce n'est pas rien, cela représente 77 % des enseignants-chercheurs et des chercheurs de la communauté. Nos communautés scientifiques sont prêtes. Je crois que c'est une première. C'est une première au plan du territoire Bourgogne-Franche-Comté. Je crois que cela n'a jamais existé. Et c'est elles qui se sont structurées, ce n'est pas le conseil des membres qui les a manipulées, etc. Non. Il y a un mouvement qui est parti parce qu'ils se sont dit qu'ils avaient deux mois pour réagir, qu'il fallait donc absolument qu'ils aient une proposition.

Là, le dialogue s'est noué. Il y a eu plein d'échanges entre les chefs d'établissement avec les DU, les DU entre eux qui se sont même réunis à Dole, lieu éminemment entre Besançon et Dijon, mais ce n'était pas un hasard, c'était une volonté d'échanger, de collaborer sur un pied d'égalité.

Pour partager quoi ? Pour partager le meilleur, c'est-à-dire les moyens pour faire de la recherche, les moyens d'avoir des projets pédagogiques type SFRI qui mènent également à la recherche et qui permettent au territoire Bourgogne-Franche-Comté – et je parle aussi bien de Nevers que de Belfort - de se hisser et de se hisser en collaborant.

Il n'y a pas une seule proposition dans ce tableau qui va à l'encontre de ce que je suis en train de vous dire. Pas une. Vous pouvez tout reprendre. On améliore la représentativité. Pourquoi ? Parce que jusqu'à présent, les gens votent pour des collègues qu'ils ne connaissent pas. D'accord ?

On s'est dit que puisque les gens ne se reconnaissent pas parmi vous, malheureusement et je le regrette, au CAC, au conseil d'administration, faisons effectivement le modèle européen. C'est ce qui a été proposé, ce qui a circulé. Faisons des collèges électoraux par établissement.

Mais on ne bouleverse pas l'équilibre des trois tiers qui a été précédemment mis en œuvre, qui a été réaffirmé dans le plan d'action, dans le cadre de la ComUE expérimentale qui, elle-même, est affirmée dans le plan d'action, tout comme la commission juridique qui doit réfléchir sur les statuts. Tout cela s'inscrit dans une continuité qui a précisément pour but de permettre aux communautés de mieux se reconnaître dans cette structure de collaboration entre établissements.

Ce n'est que cela.

La double affiliation, ce n'est pas « on change d'employeur », je ne vais pas devenir personnel d'UBFC. La double affiliation va permettre au président d'UBFC de déléguer à tout membre affilié à UBFC ses pouvoirs aux DU, par exemple, aux directeurs de composante, les services centraux des différents établissements si nécessaire. Ce qui n'empêche pas d'avoir des services propres.

C'est pareil pour les étudiants. Les étudiants recevront, si cela marche, un double diplôme, un diplôme doublement estampillé (l'établissement d'origine et UBFC). Pourquoi ? Parce qu'UBFC, si on lui apporte les *Rankings* – et c'est le souhait de tout le monde –, à l'heure actuelle, les évaluations font espérer une 550^{ème} place. Je crois qu'il y a 18 000 universités *rankées* par Shanghai dans le monde, c'est énorme. Que la Bourgogne-Franche-Comté puisse arriver à ce niveau-là, c'est déjà une belle performance, sachant que l'on doit aller un peu plus loin.

Le calendrier / chambre d'enregistrement, je reviens sur ce que vous disiez. C'était tout sauf cela. C'est-à-dire qu'il y avait une telle précipitation, un tel enjeu au niveau du 30 juillet qu'il fallait en effet faire un travail préparatoire. Il était hors de question de ne pas en référer aux membres du conseil d'administration.

D'ailleurs, la commission juridique qui, un jour ou l'autre, sera chargée de la mise en œuvre du projet partagé y est prévue. Elle est composée des chefs d'établissement et de représentants du CA.

Sur ces éléments-là, il s'agissait véritablement de rassurer les communautés, toutes les communautés. Il s'agit d'assurer un équilibre territorial, parce que figurez-vous qu'il y a l'idée du double siège qui est tant discutée, n'est-ce pas ? On ne retire rien à Besançon. Cela permet juste à Dijon d'exister aussi, mais aussi à Nevers, mais aussi à Belfort, mais aussi partout, en réalité, et de mailler le territoire. C'est tout. Cela ne retire rien. Cela apporte, cela ajoute, cela rassure, cela donne confiance et cela ne retire rien.

Que voulez-vous qu'on dise de plus ?

Le *Ranking*, c'est énorme. La double affiliation, c'est énorme. UBFC, avec la double affiliation, va pouvoir revendiquer près de 60 000 étudiants, près de 5 000 personnels, quelque chose comme cela. Je veux dire par là qu'au plan international, la visibilité va être absolument extraordinaire. L'objectif est là.

En même temps - pardonnez-moi ce vocabulaire un peu connoté - chacun garde sa souveraineté, en tout cas la part de souveraineté qui n'a pas été transférée à UBFC, et peut exister comme dans une fédération où les États existent et conservent des compétences, en partagent d'autres, parfois en coordonnent d'autres comme cela existe aujourd'hui dans le cadre d'UBFC. Et ce volet n'évolue pas dans le projet qui est soumis là. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de re-discussion entre les membres, mais peut-être qu'il y aura une re-discussion des compétences qui figurent dans UBFC. Mais non, les membres ont estimé que dans un cadre fédéral, ce qui a été transféré, c'est bien, cela donne finalement satisfaction, pas au plan de la mise en œuvre, mais au plan des transferts de compétences. Ce qui est coordonné aussi donne satisfaction, etc., et personne n'a envie de revenir là-dessus.

Ce qui a été pensé par le conseil des membres, échangé et construit dans un cadre contradictoire, c'est quelque chose de constructible qui permet une meilleure collaboration et une meilleure identification de l'ensemble des territoires.

Il ne faut pas oublier que l'enjeu – et cela a été rappelé à plusieurs reprises –, c'est I-SITE. Oui, parce qu'en réalité, si vous êtes un peu attentif à ce qui s'est passé ces derniers temps sur l'organisation presque informelle des universités en France, il y a une association

qui s'appelle U10 qui vient d'être créée. Cette association réunit les 10 universités IdEx. Luc parlait tout à l'heure de la division d'honneur, etc. La première division, c'est U10. Et U10 a quitté la CURIF qui est une autre association d'universités. Et là, il ne reste plus que huit universités CURIF et celle d'I-Site.

Nous pourrions peut-être faire partie de cette deuxième division. C'est le souhait de l'Etat, c'est la réorganisation du paysage universitaire français, c'est très clair.

Que fait-on ? Est-ce qu'on arrive à collaborer ensemble sur un pied d'égalité en confiance, mais avec des instruments institutionnels qui nous permettent d'éviter de retomber dans l'écueil qui a été celui de la ComUE dans sa première version ? C'est-à-dire incapacité à fonctionner en présence d'un désaccord politique, parce que c'est ce qui s'est passé, avec des catastrophes humaines derrière. Ce n'est pas que de l'institution. Derrière l'institution, il y a des individus. Donc avec des catastrophes humaines, avec un administrateur provisoire depuis 19 mois, avec des procès, avec des *burn-out*, etc. Et puis aussi des problèmes de labo forts.

Ou bien on reste dans un système où on essaie de prolonger, mais on ne convaincra jamais le jury international. Ou bien on essaie de trouver quelque chose qui nous rassemble. C'est vraiment ce qui vous a été soumis aujourd'hui tardivement du fait du calendrier. Maintenant, c'est reparti pour un an, mais il va falloir réunir la commission juridique, il va falloir travailler sur les statuts, il va falloir faire des vraies propositions et ce n'est pas facile du tout. Ce n'est pas facile du tout et s'il y a des éléments d'équilibre supplémentaires qu'il faut intégrer dans ce projet, surtout faites-nous en part. Parlez, dites les choses. Dites les choses qui vont dans le sens de cet équilibre, qui vont dans le sens d'un équilibre qui inclut le CNRS et l'INRAE plus l'INSERM. Je parle sous ton contrôle, Luc.

Et puis un certain nombre d'acteurs du territoire. Et pas loin de 90 % des labos qui, pour l'I-Site, sont les premiers concernés.

Il n'y a donc pas de hold-up dans cette affaire, il n'y a pas de négation du fait démocratique.

Il y avait une urgence. Cette urgence n'existe plus d'un point de vue calendaire. Néanmoins, elle existe parce qu'il va falloir construire ces statuts et ces statuts doivent être construits dans la perspective d'une collaboration. Si nous n'y arrivons pas, nous n'aurons plus l'I-Site. Tant mieux ou tant pis.

Si ce qu'on souhaite n'est pas la collaboration mais la concurrence, sur le même territoire, on sera concurrents, c'est sûr, alors que l'on peut collaborer ensemble. Mais si on se sépare, on sera concurrents, c'est archi sûr. Si on est ensemble, on sera complémentaires. On fera parfois les mêmes choses, mais pas en concurrence, on travaillera ensemble.

Si on ne travaille pas ensemble, tout le monde y perdra, tout le monde, l'UFC comme l'uB, mais aussi l'ENSMM, AgroSup, BSB, etc., et j'oublie mes collègues de l'UTBM et de Cluny. Là, nous avons une formidable occasion de collaborer. On n'abandonne pas notre souveraineté, on reste chez nous et, en même temps, ce qui est le plus ambitieux en termes de volume budgétaire, on peut le porter ensemble. Et, après, on travaille ensemble et on a de très belles réalisations.

Ce qui est miraculeux dans cette histoire, c'est qu'Alain soit en mesure de nous proposer un bilan scientifique d'une qualité pareille, avec une catastrophe institutionnelle majeure qui s'appelle la ComUE première version. Ce n'est pas une critique que j'adresse aux membres du conseil d'administration, pas du tout. Il n'empêche que cela n'a pas marché. Cela n'a pas marché et, pourtant, les scientifiques ont collaboré et ils ont fait de très belles choses. De ce point de vue et malgré tout cela, cela a marché.

Il reste que j'ai tout de même une interrogation sur ce nouveau calendrier. Il me semble qu'I-Site arrive à son terme nous concernant. Que va-t-il se passer ? On nous avait dit « procédure synchronisée avec les autres », là, précipitation au 30 juillet, visite en septembre, jury à l'automne. Là, tout est décalé d'un an. Est-ce que le bénéfice actuel de l'I-Site sera prorogé d'autant dans les mêmes termes ? C'est une question importante.

M. Dereux.- Je peux y répondre partiellement. Actuellement, tous les crédits I-Site sont alloués. Il n'y a donc plus de réserve de fonds, sauf les ramasse-miettes des reliquats non-dépensés en projets. Mais il n'y a plus rien de significatif qui peut être entrepris.

J'ai déjà dit tout à l'heure, concernant le projet IDÉES qui est subordonné à la continuation de l'I-Site, qu'il m'étonnerait qu'il ne soit pas gelé. On a donc 4,4 millions qui sont potentiellement gelés. Ils concernaient l'investissement sur le réseau informatique, le réseau d'anciens et la nationalisation. C'est donc tout de même un sale coup, de mon point de vue. En tant que créateur du projet, c'est vraiment un sale coup que de ne pas pouvoir avancer sur ces sujets par manque de crédits...

M. Johann.- Stop. J'étais le plus réticent à ce qu'on demande la prolongation. Ce n'est pas vrai ?

M. Dereux.- Non, mais...

M. Johann.- Est-ce que ce n'est pas vrai ?

Tout le conseil des membres voulait que je demande une prolongation. Vous ne pouvez donc pas, aujourd'hui, venir dire...

M. Dereux.- C'était au mois de mars.

Je termine là-dessus. On a des interrogations. Il va falloir demander ce que cela veut dire du point de vue budgétaire. Je serais très étonné qu'on nous donne 10 millions de plus cette année pour travailler. Je ne sais pas. On verra bien. On fera la demande. On fera évidemment la demande, mais je ne sais pas ce que cela veut dire.

En tout cas, si on ne l'a pas, pour répondre à l'interrogation du Président Thomas, de toute façon le comité de pilotage est complètement démuni pour entreprendre quoi que ce soit pendant un an, c'est sûr. C'est pour répondre à la question.

Maintenant, je voudrais profiter du fait que j'aie la parole pour ajouter que si on a un an de plus, cela ne change pas grand-chose à la situation qu'on aurait eue si on avait déposé le projet dans son entier puisqu'avec le projet, même si Luc en disait du bien, je crois qu'il aurait été difficile d'espérer plus que, justement, un répit d'un an pour mettre en œuvre la réforme des statuts. Cela ne change donc pas grand-chose au fait qu'il faut la faire dans l'année qui suit. Là, cela ne change rien.

M. Johann.- Deux heures ! C'était le point n° 1 de l'ordre du jour... Mais deux heures pour l'I-Site, ça les vaut tout de même. Vous ne m'en voudrez donc pas trop.

À mon avis, la seule chose – et je parle sous le contrôle du recteur – que je peux vous demander, c'est un avis sur la partie bilan, que je ferai remonter. Le courrier était assez clair.

Sur la partie bilan, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration est d'accord pour qu'on transfère cette partie.

3. Création de la commission des statuts

M. Johann.- Pour la deuxième partie, le point 2 qui y est directement lié avec la commission des statuts, pour que l'on crée justement cette commission pour le travail à venir, j'ai dû vous faire parvenir quelque chose.

Donc sept chefs d'établissement, six représentants des collèges A, B et C, deux du collège D, des experts, évidemment. On tenait absolument à avoir des experts. On veut absolument des cadors, y compris – et je parle sous le contrôle d'un juriste – s'il vous faut un cabinet externe, peu importe. Il nous faut des cadors des statuts. Plus tous les membres qu'on appelle des experts internes.

Mme Clavequin.- Serait-il possible de projeter le rapport ?

M. Johann.- Je ne sais pas. Est-ce que c'est possible ?

Ce qui est important, c'est que la commission rende compte régulièrement au conseil d'administration. On s'est demandé s'il fallait le mettre deux fois, etc. C'est-à-dire que cette commission doit travailler. Le but, dans le rapport, est de dire que la commission rend compte régulièrement au conseil d'administration. « Rend compte régulièrement » ne veut pas dire rend compte à la fin.

Vous êtes partis sur une commission qui va durer des mois. Je peux me tromper mais, de mémoire, je n'ai jamais vu qu'on faisait cela en un mois, mais on aura peut-être un miracle. En général, c'est plusieurs mois. Ce qui veut dire qu'il va falloir rendre compte régulièrement. De cette façon, on ne voulait pas fixer le nombre de fois. On en a discuté entre nous. Deux fois, c'est peut-être trop réducteur, ce sera peut-être trois fois, je n'en sais rien, mais c'est ce que cela peut représenter. C'est, en gros, quand il y a quelque chose de significatif, une avancée significative, on en rend compte au CA. Ce qui ne veut pas dire qu'on vote, cela veut dire qu'on rend compte de l'état d'avancement.

Cela veut dire aussi que cette commission, à mon avis, à moins que vous arriviez à faire un truc extraordinaire, elle va devoir être recrée probablement aussi avec un autre CA. Quand vous aurez fini votre mandat, on recréera une commission qui continuera les travaux. C'est aussi ce que cela veut dire. Je dis ce que je pense.

Le jour où il y a des élections, cette commission réélit des membres et reprend les travaux. Cela va donc dépasser les équipes en place actuellement. C'est ce que cela veut dire. Elle rendra donc compte à ce CA, au suivant, etc. Et il y a de fortes chances, si tout va bien, qu'au début de l'année 2021 vous rendiez une copie. C'est ce qui vous est proposé.

Qu'est-ce qu'il y a d'important ? Je vous représente. Elle s'arrête de plein droit et à chaque fois qu'il y a une désignation.

Vous n'avez pas parlé souvent, je vous donne la parole.

Mme Bépoix.- Je voudrais savoir si la composition a été actée ou si on était tout de même censés en discuter.

M. Johann.- Vous pouvez en discuter. On a mis un temps fou à essayer de trouver cela, mais...

Mme Bépoix.- Par exemple, il me semblerait logique qu'il y ait 9 représentants des collèges, c'est-à-dire 3A, 3B et 3C et qu'il y ait la parité, un uB, un UFC et un écoles. Et, à ce moment-là, 3D...

M. Roche-Bruyn.- Il n'y a pas de représentant des écoles que l'on peut se permettre de vous proposer.

Mme Privé.- Chez les étudiants, on a un tiers / un tiers / un tiers. Normalement, il y aura donc des représentants des écoles.

Je me permets de prendre l'intervention parce que j'avais exactement le même sujet que ma collègue représentante.

Normalement, sur chaque liste représentée au sein du collège D, on a un Bourgogne, un Franche-Comté et un école. Là, on limite donc forcément les représentants du collège D, il n'y a pas du tout assez d'étudiants. Et même si on veut représenter deux écoles, il n'y a pas les mêmes enjeux entre chaque école, entre BSB, entre AgroSup. Il n'y aura pas les mêmes enjeux, que ce soit au niveau des choses qui sont enseignées, que ce soit au niveau des pôles, etc.

En fait, pour moi, on limite énormément, dans cette composition, que ce soit sur le collège A, B et C ou sur le collège D la représentation des écoles, des universités, etc. Il serait donc intéressant de faire une proposition alternative qui permette de mieux représenter les collèges.

J'aimerais ajouter un dernier détail qui m'a fait sourire. Quand on voit la composition, on remarque qu'il n'y a qu'un seul représentant de collège supplémentaire par rapport au siège d'établissement, alors que le CA est composé d'une quarantaine de personnes et que le conseil des membres est composé de sept personnes. Je ne fais aucun procès d'intention...

M. Johann.- J'espère, parce que si vous saviez comment on s'est engueulé quand on a produit ça !

Mme Privé.- C'est pour cela que je le précise. Mais je pense que la représentation des collèges n'est pas assez forte et qu'il faudrait revoir cette composition sur la représentation des collèges.

Je le précise : je ne veux pas qu'on me prête de mauvaises intentions. Ce serait dommage vu que j'ai commencé avec une intervention gentille par rapport à celles que je peux faire d'habitude. Mais je pense qu'il faut revoir cette composition.

M. Johann.- Là, c'est gentil.

Mme Privé.- Je suis contente de vous entendre le dire.

M. Johann.- Je n'ai pas à me plaindre. Quand je me plains, je le dis, en général.

M. V. Thomas.- Juste pour mémoire, les sept chefs d'établissement représentent à eux seuls à peu près 5 ou 6 000 étudiants. Il me semble qu'au niveau de la représentativité... voilà.

Il ne faut pas oublier aussi...

Mme Privé.- Là, est-ce qu'on ne parle que des établissements ?

M. V. Thomas.- Il ne faut pas oublier que la ComUE, c'est en tout premier lieu et historiquement la chose des établissements. C'est parce que les établissements ont voulu collaborer entre eux qu'ils ont créé cette ComUE.

On voit bien, aujourd'hui, que ce sont les établissements qui ont été pour beaucoup, alors même que cela leur a été reproché dans le passé, force de proposition.

Il n'empêche que ce n'est pas parce que la ComUE est la chose des établissements, ce qui est une vérité historique, qu'il faut que cette commission statue en marge des instances telles que le CA et pour, le coup, il y a un équilibre qui existe à la fois entre les élus de la ComUE et les membres de la ComUE qui sont les établissements, je vous le rappelle.

Très sincèrement, cela me paraît tout à fait équilibré.

M. Johann.- On a recopié des vieux statuts.

J'aurais aimé avoir l'idée lumineuse de sortir cela, mais on a pris une ancienne commission pour avoir 18 mois, ce qui était une bonne durée. Surtout que mon avis intime, comme le disait Nathalie, c'est que la commission est là pour travailler. Il y a des membres du CA qui sont là pour prendre la température en tant qu'électeur, mais derrière, à la fin, c'est au CA que cela se décide. Ce n'est pas la commission qui va voter les statuts. La commission, elle travaille et elle rend compte.

Par expérience entre nous, on sait qu'au-delà de 20, on a du mal. Emmanuel a donc pris une ancienne commission, puisque j'ai regardé cela avec lui, et c'est un peu ce qu'on avait avant, y compris sur la composition des collèges. J'ai hésité sur les six, huit, etc., mais pour moi, c'est ce qu'on avait en nombre dans l'ancienne commission. Cela ressemble donc à ce qu'on avait avant.

Au début, je m'étais dit collège A, B et C, on sépare les 2A, 2B et 2C. C'est compliqué. Il est plus simple de les mettre ensemble et de regarder les personnes qui ont envie d'y aller dans les collèges A, B et C. C'est moins tubulaire et, finalement, pourquoi verrouiller A, B et C si on s'aperçoit que cela peut aussi être 4D, par exemple ? C'était là l'esprit.

Au début, j'avais mis 2A, 2B et 2C. On l'a écarté parce que c'était le moins souple et le moins intéressant au vu de ce qui peut remonter du conseil d'administration. Le conseil nous fait remonter des noms. Il sera toujours temps de dire, si on se bouscule parce que, tout d'un coup, tout le monde se trouve une inspiration divine pour faire la commission des statuts... Ce sera un problème de riche, on sera donc contents. Ce n'est pas toujours le cas.

C'est une commission qui va travailler. Elle ne vote pas. Ou alors je n'ai rien compris. Pour moi, une commission, elle fait le travail de commission et puis elle le présente au CA.

Mme Bépoix.- Justement, si la représentativité est bien reconnue, le travail de la commission n'entraînera pas de discussion au sein du CA puisqu'on estimera que la représentativité a bien travaillé.

M. Johann.- Ça, c'est de la naïveté ! (*Rires*)

On m'a tout de même souvent taxé d'être un grand naïf, mais il y a des limites à la naïveté et au fait de penser que le conseil d'administration ferait confiance aveuglément ! Ne serait-ce que les collectivités qui sont au conseil d'administration. À un moment donné, elles vont avoir à donner leur avis là-dessus.

Je ne parle même pas des organismes !

Mme Munier-Jolain.- Je suis un peu étonnée de votre remarque qui va complètement à l'inverse de ce que vous avez dit tout à l'heure où vous avez dit que le conseil d'administration ne pouvait pas accepter que des positions verrouillées lui arrivent.

Pour moi, la commission des statuts travaille, fait éventuellement état de propositions alternatives s'il n'y a pas consensus sur l'ensemble et le conseil d'administration décide.

Parce que là, si on est en train de verrouiller une commission des statuts qui doit finalement prendre l'ensemble des décisions, on en sera exactement au point de départ. C'est-à-dire qu'il se passera ce qu'on vient de voir là, on nous proposera quelque chose en conseil d'administration et on votera, comme un seul homme, sur une proposition qui nous sera faite.

Je retiens les propos que vous donniez tout à l'heure.

M. Johann.- Le but est que les membres élus alimentent la commission. Ils sont là pour dire une sensibilité, mais c'est le CA qui décidera dans son entièreté, et toutes ses composantes. C'est l'esprit.

Personnellement, je ne suis pas convaincu par l'idée de changer... même de regrouper 2A, 2B et 2C. Je ne suis pas très chaud. Je pense qu'il faut laisser un peu de souplesse.

Je mets au vote :

Sur cette proposition, qui est contre ? 3 oppositions.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Donc normalement, vu le quorum, c'est bon.

Il est important d'acter qu'on l'a créée.

Maintenant que j'ai passé le vote, je peux vous dire une chose, c'est que dans le plan d'action de l'an dernier, on avait indiqué de le faire. On l'a créée. Là, on a voulu aller plus loin. On a voulu marquer, aujourd'hui, un événement en disant qu'on l'a créée et que l'on veut que ce soit vraiment comme cela, acté au CA. C'est un élément politique très fort.

Cela permettra surtout de pouvoir commencer à travailler sur ce qu'on n'a pas pu faire depuis des mois. La prochaine étape sera de faire un appel à candidature des membres du CA pour la commission.

Mme Attuel-Mendes.- C'est censé être fait avant le début de la prochaine session.

M. Johann.- L'idéal serait de faire remonter le plus vite possible... Mais là, je parle sous le contrôle des membres puisqu'on n'a pas vraiment discuté de cette phase.

Emmanuel, je parle sous votre contrôle. L'idéal serait que le CA fasse remonter les demandes. Ainsi, on pourrait, lors du prochain conseil d'administration, la composer.

Mme Attuel-Mendes.- Dans le rapport, ce n'est pas exactement sous cette formule.

M. Johann.- Mais on peut changer.

Mme Attuel-Mendes.- Il est indiqué : « *Les candidats à la désignation sur ce fondement présentent leur candidature au plus tard avant l'ouverture de la séance suivante du conseil d'administration.* »

M. Johann.- C'est où ?

Mme Attuel-Mendes.- C'est le point 2.1 page 2.

M. Johann.- Oui, c'est ça, il faut la faire avant le prochain CA. Là, les candidats se font connaître et le prochain CA étudiera. Je pense qu'il aura de quoi faire.

Mme Attuel-Mendes.- Il faut donc espérer qu'il n'y ait ni trop, ni pas assez parce qu'on n'aura pas la jauge.

M. Johann.- On verra. Il y aura déjà des candidatures et, après, on verra.

M. Gillon.- Est-ce que je peux poser une question encore polémique ?

M. Johann.- De toute façon, je suis lancé ! Là, je suis aérien, vous pouvez y aller.

M. Gillon.- Si on n'avait que des représentants des universités qui candidatent, on aurait donc des chefs d'établissement plus leurs représentants qui seraient élus. Je pose juste cette question.

Mme Attuel-Mendes.- La question induite est : qu'est-ce qui se passe si la composition réelle ne reflète pas du tout la composition rêvée ?

Si vous n'avez qu'une couleur ou qu'une représentation, ou qu'un territoire, que se passe-t-il ?

M. V. Thomas.- Chacun est libre de se présenter.

Mme Attuel-Mendes.- C'est vrai.

M. V. Thomas.- Ce sera une discussion en CA.

M. Johann.- Oui, le CA sert aussi à cela. Ce n'est donc pas trop une chambre d'enregistrement. Cela fait tout de même 2 heures et demie que l'on discute. Pour un enregistrement, j'ai connu mieux !

Attention au quorum. Je vois que beaucoup de gens partent... Si vous partez, je ne peux plus faire voter.
Je n'ai pas fait voter le point 1.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 18 juin 2020

M. Johann.- Qui est contre ?
Y a-t-il des abstentions ? Non.
C'est bon.

4. Bourses de mobilité 2020-2021 et Primes/heures complémentaires – Graduate School EIPHI et ISITE-BFC

Mme Laou-Huen.- Je vais aller vite, c'est un sujet assez rapide.
C'est un rapport qui concerne les dispositifs de mobilité entrante et sortante qui sont alloués aux étudiants de la Graduate School EIPHI pour la campagne 2020-2020, ainsi que les étudiants des masters dispensés en langue anglaise financés par ISITE-BFC d'une part.

D'autre part, cela concerne les primes et heures complémentaires destinées aux enseignants-chercheurs qui interviennent dans l'encadrement des étudiants de la Graduate School dans le cadre des projets de recherche ou des stages.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- le montant et la répartition des primes et heures complémentaires attribuées à ces encadrants à hauteur de 11 620 € ;
- le montant des bourses de mobilité entrante et sortante pour les étudiants des masters EIPHI, à hauteur de 130 000 € ;
- le budget bourses de mobilités entrantes pour le programme ISITE-BFC, à hauteur de 211 200 €.

M. Johann.- De toute façon, vous avez eu ce rapport, puisque Claudia n'avait pas de micro.

Est-ce que vous avez des remarques ? Des questions ?

C'est pour délibération.

Sur ce rapport bourses de mobilité, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

5. Reporting annuel ANR 2019 d'ISITE-BFC

M. Johann.- Alain, c'est à toi.

(Départ de Monsieur Jean-François Chanet, Recteur).

Je salue Monsieur le Recteur. Je le remercie surtout pour sa présence.

M. Chanet.- Continuez bien.

M. Dereux.- A été débattu tout à l'heure le rapport de fin de phase qui intègre 4 ans, mais nous n'avons pas été dispensés de faire un rapport annuel pour 2019, que je vous résume en une page pour éviter les redites.

Le dossier a été allégé. On nous a demandé de ne remettre que les indicateurs limités à 2019, c'est-à-dire le nombre de projets émergents, le nombre de thèses, donc ce genre de choses. Je n'ai donc pas grand-chose à vous dire là-dessus puisque c'était intégré dans les tableaux que vous avez vus sur le rapport complet.

Par rapport à 2018, ce qui a surtout changé, ce sont les corrections sur certains chiffres de projets mis en œuvre. C'est-à-dire qu'en 2018, vous aviez un rapport qui annonçait déjà l'allocation de résultats de l'appel à projets n° 3. Un certain nombre d'incertitudes subsistaient au moment où vous avez eu ce rapport-là. C'est-à-dire qu'on ne savait pas combien de *Tenure Tracks* étaient envoyés pour négociation et allaient aboutir. On en a négocié 15 et 8 ont abouti.

De même pour les *Coachs*, on ne savait pas s'ils allaient tous aboutir. Il a finalement abouti, c'est donc une bonne nouvelle.

À part ces chiffres-là qui corrigent à la marge ce qui était en cours mais qui avait déjà été voté ou commencé en 2018, puisque nous n'avons pas relancé un nouvel appel à projets fin 2019, nous n'avons plus d'argent, il n'y a pas de changement de fond. C'est juste des indicateurs qui sont limités à 2019 et qui corrigent éventuellement des choses qui étaient en cours. Par exemple le nombre d'étudiants, le pourcentage d'étrangers ; tout cela a été stabilisé alors qu'on ne le connaissait pas dans le rapport annuel précédent.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Il faut l'approuver puisque c'est dans le rapport officiel que vous avez reçu dans le détail.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a des questions pour Alain ?

Tu dis qu'il faut approuver ?

M. Dereux.- C'est un rapport qu'on renvoie... On a dû le soumettre.

M. Johann.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voilà, il est approuvé.

Mme Attuel-Mendes.- C'était un point d'information.

M. Dereux.- Pardon, c'était un point d'information.

M. Johann.- Mais si on l'approuve, c'est bien.

C'était donc un point d'information que nous avons approuvé.

Je regarde surtout les points sur lesquels il faut délibérer : crise sanitaire.

6. Crise sanitaire COVID 19 – Organisation des Masters UBFC : Plan de Continuité Pédagogique : calendriers / MCC / Stages / Fiches filières

M. Muyard.- Il s'agit de la suite des modifications des modalités de contrôle des connaissances ou de l'organisation de l'année des masters, suite à l'ordonnance du 27 mars 2020 qui a permis d'ajuster les modalités de contrôle des connaissances.

Certains responsables de master étaient un peu restés sur la réserve au moment où on a fait les premières modifications, en espérant effectivement une avancée positive et surtout une ouverture des stages à l'étranger pour leurs étudiants.

C'est donc la suite des modifications. Ce sont essentiellement des modifications soit de la neutralisation de stages puisque dans certains masters, cela a été compliqué, soit d'un décalage, pour certains parcours, de la date de fin d'année, ce que nous avons le droit de faire pour permettre de partir en stage jusqu'au mois de décembre. Autrement, pour permettre aussi des stages pendant l'été dans les laboratoires.

Un des aspects que l'on vous demande de voter, c'est l'accès à l'UE libre Stage pour les masters internationaux portés par l'UFC. En fait, c'est simplement le master Internet des objets, qui est sur le Nord Franche-Comté, UFC / UTBM, où certains étudiants ne désirent pas rentrer chez eux pour être sûrs de pouvoir être là à la rentrée, ce dont je les remercie. On peut d'ailleurs les féliciter. On leur permet de faire un stage sous forme d'une UE libre cet été en laboratoire. Il est donc plutôt bien de pouvoir leur permettre de valoriser cette période-là.

Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

On est vraiment dans la suite de la continuité, c'est la deuxième phase de ce qu'on a déjà voté au dernier CA, sachant que ce rapport a été adopté à l'unanimité du conseil académique d'UBFC.

M. Johann.- Merci Frédéric.

Est-ce que vous avez des questions pour Frédéric ? Pas de question.

Sur cette proposition, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Delphine me dit qu'il faut que je fasse attention au rapport 9 pour le quorum. Donc vous ne partez pas.

On continue.

7. Masters UBFC : organisation de l'année universitaire 2020-2021

M. Muyard.- On est sur les masters internationaux, mais cette fois-ci pour l'organisation de la rentrée universitaire 2020-2021.

Les responsables de masters ont fourni les éventuelles modifications ou adaptations des fiches-filières, c'est ce qui se fait habituellement. Il y a en effet une amélioration continue des contenus de formation.

Ils nous ont fourni également leur calendrier de l'année et puis leurs modalités de contrôle des connaissances, sachant que le ministère a donné un message clair en disant que, sur les modalités de contrôle des connaissances 2020-2021, il n'était pas question d'envisager de pouvoir les modifier en cours d'année s'il y avait une nouvelle épreuve, un nouveau confinement par exemple, mais que nous devons anticiper dès à présent sur les alternatives en cas d'obligation de faire l'intégralité des enseignements à distance. On doit l'intégrer directement.

Par ailleurs, il y a une spécificité pour les masters d'UBFC qui est que vous avez les modalités de contrôle des connaissances par UE. Vous avez aussi, spécifié dans chaque fiche-filière pour chaque master, à quel règlement général des études le master se rapporte. Certains sont basés sur le règlement général de l'UFC, d'autres sur celui de l'uB. C'est donc précisé pour chacun des masters, sachant que pour une même mention de master, c'est le même règlement général des études initial qui s'applique.

En Physique, il y a trois parties, deux à l'UFC et un à l'uB, c'est donc le règlement général de l'uB, mais c'est un choix collectif pour qu'il n'y ait qu'un seul règlement général qui s'applique.

Il manque un seul master, c'est le master Humanités Numériques, Rare Book, pour lequel nous aurons tout cela en septembre. Les MCC doivent être votées au plus tard un mois après l'accueil des étudiants. On n'est donc pas hors délais.

Dans ce que vous avez à voter, il y a la modification des fiches filières, les modalités de contrôle des connaissances avec le règlement général qui est soit à l'uB, soit à l'UFC.

On vous a également mis à voter, mais en fait c'est pour information, le gel des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2020-2021.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions pour Frédéric ?

Mme Privé.- J'en ai plusieurs puisque, comme l'a dit Monsieur Thomas, le diable est dans les détails et je converge vers cette opinion.

En BEWM, le nombre d'heures baisse. C'est assez remarquable puisque je crois que c'est une vingtaine d'heures. Est-ce qu'il y a une raison ? Est-ce que c'est la suppression d'une UE ?

Je me demandais d'où venait cette baisse.

M. Muyard.- Très honnêtement, je n'aurai pas le détail. Le nombre d'heures baisse, on voit qu'il passe de 450 à 430, c'est ça ?

Mme Privé.- Cela doit être quelque chose comme ça. C'est une vingtaine d'heures pour le master 1 et pour le master 2.

M. Muyard.- Sachant que le nombre d'ECTS ne bouge pas et que la quantité de travail pour l'étudiant est la même. Il peut donc y avoir un peu moins de présentiel et un peu plus de travail personnel.

Ces modifications sont vraiment à la marge.

Si on avance vers un modèle plutôt à l'anglosaxonne des masters, on a très peu d'heures de présentiel et beaucoup de travail personnel. Pour moi, c'est réfléchi. Toutes les modifications qui sont faites ici sont aussi passées dans les conseils de perfectionnement, elles ont été discutées par rapport à la pertinence de la formation. Elles ne tombent pas du ciel.

M. Johann.- Ce sont les équipes.

M. Muyard.- Dans les conseils de perfectionnement, il y a des étudiants et aussi des professionnels.

Mme Privé.- Deuxième question. En master Math4Phys et en Internet of Things, on retrouve des évaluations aussi en distanciel, ainsi que des enseignements à distance. C'est donc bien pour une alternative de deuxième crise sanitaire et pas un moyen qui va être choisi si on peut faire du 100 % en présentiel ?

Si la crise sanitaire nous permet du 100 % en présentiel, on est bien d'accord sur le fait que c'est une alternative pour ne pas entraîner de modification de fiche-filière au cours de l'année ?

Sur Math4Phys, ils parlent de possibilité d'enseignement à distance hors du tableau, en dessous des tableaux d'heures de cours. Et dans Internet of Things les CT et les CC sont proposés en présentiel ou en distanciel dans l'ensemble des tableaux d'évaluation.

Je voulais donc savoir si c'était bien par rapport à ce que vous avez dit, c'est-à-dire que c'était comme alternative, si une deuxième crise sanitaire était établie, qu'il y aurait quelque chose à distance et que c'était bien pour ne pas remodeler la fiche filière en cours d'année.

M. Muyard.- Absolument. Le présentiel sera privilégié.

Il y a deux choses, il y a le fait de pouvoir accueillir à distance les étudiants étrangers qui auront du retard, parce que même si le ministère a dit qu'il donnerait leur visa en priorité aux étudiants étrangers, suivant la situation sanitaire des pays dont ils viennent, cela peut être plus ou moins compliqué. Donc après, c'est à distance si les étudiants ne peuvent plus venir dans l'établissement.

Mme Privé.- J'ai presque fini.

Dans *Innovative drugs*, on parle de cours du centre des langues de français notamment, puisque l'objectif du diplôme est aussi de permettre aux étudiants chinois et américains qui sont dans le partenariat de développer leur connaissance du français.

Est-ce que le master prend en compte le prix du centre des langues puisqu'on est autour de 90 € l'année pour une inscription au centre des langues classiquement. Est-ce que le master prend en charge ces frais ?

M. Muyard. - Là, c'est le CLA qui est déjà une composante de l'université de Franche-Comté, ce qui aide donc un petit peu pour trouver un terrain d'entente. Là, les étudiants ne paient pas. En plus, on est sur des masters qui ont des financements particuliers, il n'est donc pas question que les étudiants internationaux, comme c'est le cas pour les étudiants ERASMUS, paient pour prendre des cours de français.

Mme Privé. - J'ai une dernière question qui est un peu plus large. Après, j'ai fini. Vous parlez du référentiel commun et on s'attache à un référentiel commun d'un des deux établissements en fonction des masters. J'ai donc une question un petit peu plus politique. Pourquoi, pour l'instant, n'a-t-il pas été pensé à un référentiel commun des études ?

Je me tourne donc plutôt vers vous, Monsieur Johann et aussi vers les chefs d'établissement.

Pourquoi n'a-t-on pas pensé à un référentiel commun des études à l'échelle d'UBFC ? Est-ce quelque chose auquel on n'a pas pensé parce qu'il était plus facile d'être à uB ou UFC ? Est-ce quelque chose qui pourrait permettre une plus grande intégration dans l'avenir ? Est-ce quelque chose qui est pensable par la suite ?

M. Muyard. - La raison, ici, est que c'est plus confortable comme cela, mais l'une des raisons est aussi que les services de scolarité centrale sont tout de même plutôt dans les établissements qu'à UBFC. Et c'est vrai que c'est un gros travail et en le faisant de cette façon, on a laissé le choix aux responsables de master de choisir.

À terme, il serait pas mal de trouver un terrain commun, c'est clair. Mais pour l'instant, c'est vrai que c'est, l'air de rien, un très gros dossier à porter. On s'est donc évertué à faire en sorte de faciliter et fluidifier les fonctionnements des masters, mais c'est quelque chose qui peut effectivement être envisagé.

Mme Privé. - Merci beaucoup pour vos réponses.

M. Johann. - Un grand merci à Frédéric. Je crois que la communauté le sait, il est tout de même directeur de l'INSPÉ et il a cependant accepté, pour nous, pour moi également, de continuer à être référent dans une période compliquée pour organiser une rentrée. Donc un grand merci ; je ne le dirai jamais assez. Imaginez ce que ce serait s'il ne m'avait pas donné un coup de main !

Je le fais à chaque fois, mais je veux le refaire parce que dans cette période très difficile, sur des sujets difficiles, avec une charge difficile, merci Frédéric.

M. Muyard. - Merci à vous, mais il y a tout de même les vice-présidents formation et les directeurs des établissements, Dieu merci !

M. Johann. - À la rigueur, on est ensemble pour survivre. Mais si j'avais eu, sur chaque sujet, un VP référent, j'aurais été un peu plus à l'aise. J'en ai donc deux qui m'ont tout de même bien aidé tout simplement à survivre. Je ne vais donc pas me gêner pour faire un appui un peu marqué, entre Pascal et Frédéric.

Mais les chefs sont évidemment là également, mais ils sont là pour souffrir, moins tout de même. Il faut bien prendre la mesure qu'il y a tout de même des personnes qui ont pris sur elles pour qu'on tienne. Sinon, je n'aurais pas tourné, c'est clair, net et précis.

S'ils ne m'avaient pas donné un coup de main, je ne sais pas où nous en serions aujourd'hui.

Quant aux services, je n'en parle pas ! Je ne vais donc pas me gêner pour faire un appui un peu marqué.

Sur les propositions que Frédéric vous a rappelées tout à l'heure...

M. Muyard.- MCC, calendriers, modifications de fiches filières.

M. Johann.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé, merci.

8. Rentrée universitaire doctorat et HDR 2020/2021

M. Lutz.- Je fais le point sur ce qui est prévu pour cette rentrée.

Tout d'abord, un point sur le calendrier des inscriptions et des réinscriptions. On définit tous les ans une date limite d'inscription au doctorat qui permet de fixer la *deadline* et, ainsi, de gérer le maximum d'inscriptions, sachant qu'il y a des inscriptions qui viennent après et qui sont traitées au cas par cas. Ce qui veut dire qu'il peut potentiellement y avoir des problèmes, on rentre donc dans une discussion entre le doctorant, le directeur de thèse, l'école doctorale et la mission doctorale si nécessaire, si les problèmes sont plus importants.

Cela permet ainsi de fixer un calendrier et de traiter ensuite les cas problématiques.

Cette année, au bureau du collègue doctoral du 16 avril, on a fixé la date limite d'inscription au 9 novembre 2020. Ce qui permet d'avoir un maximum d'inscrits pour le point suivant qui sera la journée de la rentrée doctorale.

Comme indiqué, normalement, tous les dossiers qui arrivent après cette date sont censés être des dossiers qui peuvent poser problème. Donc si on est en 3^{ème} ou en 4^{ème} année, ce sont potentiellement des dossiers où il y a un risque d'abandon.

Le déroulé de l'inscription, c'est d'abord l'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Ensuite, l'inscription pédagogique en utilisant l'application ADUM qui est notre application de gestion de la scolarité.

Ensuite, la constitution et dépôt des dossiers auprès du secrétariat de l'école doctorale.

Ensuite, l'inscription administrative auprès de l'établissement de préparation de la thèse, donc l'uB, l'UFC ou l'UTBM.

On passe aux modalités de paiement et de reversement des droits d'inscription du doctorant. Les montants sont les mêmes que l'année dernière. Il y a eu un gel des montants des droits d'inscription. Pour 2020-2021, on est toujours sur 380 € au taux plein et 253 € au taux réduit.

Les modalités de paiement sont définies par les établissements. Il semblerait que se mettent en place des solutions de paiement facilité pour les paiements carte bancaire à distance. C'est une demande répétée. Avant, c'était surtout pour les paiements en trois fois. Il semblerait que cela se mette en place de façon plus aisée. Je pense que la crise actuelle vient aider pour la mise en place de ces processus.

Le principe, c'est que c'est un paiement à l'établissement dans lequel se fait l'inscription, dans lequel il y a l'outil Apogée pour faire ces inscriptions administratives. Derrière cela, le reversement des droits d'inscription se fait à UBFC, avec un calendrier qui vous est donné ici. Un premier reversement a lieu avant le 31 décembre 2020, qui correspond aux inscriptions qui ont été réalisées jusqu'au 9 novembre. Un deuxième versement, pour les inscriptions plus tardives, doit intervenir avant le 31 août 2021. C'est

le montant de l'inscription moins les 34 € qui correspondent aux services communs de documentation qui sont dans les établissements.

Pour les soutenances de fin d'année, on reste sur le processus qui a été mis en place l'année dernière. Lorsque la soutenance doit se tenir avant le 31 décembre de cette année, il n'y a pas réinscription, mais la soutenance de thèse se fait au titre de l'année 2019-2020.

C'est un point qui peut sembler anodin, mais qui est important parce qu'il n'y a pas réinscription. D'un point de vue administratif, c'est un allègement, donc une bonne chose. Du point de vue de la lecture de nos données statistiques, c'est également un point important parce qu'on ne réinscrit pas artificiellement tout un volume de doctorants qui sont en fait des gens qui soutiennent dans les mois qui viennent. Cela permet aussi d'avoir des données plus lisibles lorsqu'on affiche nos doctorants et notre volume de soutenances en parallèle puisqu'on n'affiche pas un écart extraordinaire qui pourrait faire croire qu'on a 4 ou 5 ans de durées de thèses.

C'est quelque chose qui a été mis en place l'année dernière par le ministère et qui est très bien.

Concernant l'exonération des droits d'inscription, on est sur un processus où, au niveau d'UBFC, on est limité avec les 10 %, comme tous les établissements mais c'est un point très prégnant pour la partie UBFC. On souhaite reproduire le processus qui a été mis en place l'année dernière, c'est-à-dire que les doctorants doivent avancer l'argent et des commissions se tiennent dans les différents établissements pour étudier les demandes d'exonération. Ensuite, une commission se tient, elle regroupe les différentes demandes des établissements. L'année dernière, Frédéric avait piloté cette partie-là.

On a étudié les demandes et on a regardé, fin janvier ou début février, quel était notre volume possible en termes d'exonérations de doctorat, sachant qu'une priorité avait été mise sur les masters, notamment sur les masters internationaux. L'écart entre le coût pour un étudiant international et un étudiant au tarif réduit est très important, comparé au doctorat. Du coup, la priorité avait été mise sur cela et je pense que c'est ce qui va être reproduit.

On sait donc seulement en janvier ou février quel est le volume dont dispose UBFC pour respecter ces 10 % et exonérer.

L'année dernière, nous avons pu respecter en grande partie les demandes qui nous avaient été faites, ce qui n'était pas gagné d'avance.

Ensuite, pour la vie doctorale, une journée importante qui est la journée de rentrée doctorale. Elle se tiendra le 17 novembre. On essaie toujours de la faire à peu près à la mi-novembre afin que les premières années puissent arriver dans leur laboratoire, s'installer. Ensuite, on les accueille pour qu'ils soient mis au courant des règles de fonctionnement générales sur le doctorat, leur insertion dans les équipes, les formations transversales, la politique générale dans laquelle ils vont s'inscrire, au niveau d'UBFC et au niveau du collège doctoral. Ceci se fait généralement sur la matinée.

L'après-midi, des réunions spécifiques sont dédiées aux écoles doctorales elles-mêmes pour définir la politique scientifique des écoles doctorales, notamment les politiques de formation associées au doctorat spécifique aux différents domaines.

Nous allons essayer de respecter ce principe, en espérant qu'on puisse réunir 200 ou 300 doctorants à Dijon cette année, à la mi-novembre. Si on ne peut pas, on s'adaptera avant pour organiser cette transmission d'informations qui est vraiment capitale à cette période pour insérer le doctorant.

Sur les habilitations à diriger des recherches, on est sur le même principe d'inscription, avec des droits qui seront les mêmes, soit 380 €. Il n'y a pas de calendrier pour les HDR, cela se fait au fil de l'eau.

M. Johann. - Est-ce qu'il y a des questions pour Philippe sur le doctorat ?

Pas de question sur l'ensemble de ce qui a été présenté sur la politique doctorale ? De toute façon, c'est la continuité.

Mme Privé. - Vous parlez du 17 novembre avec la journée de la rentrée doctorale et notamment du fait qu'on ne sait pas à l'avance quelles vont être les conditions sanitaires. Je pense qu'il pourrait être intéressant de réfléchir aux conseils d'administration de septembre, comme cela a été fait dans d'autres universités, à une alternative. Donc peut-être réfléchir à l'avance aux moyens qu'on aura, aux outils qu'on aura si jamais il faut faire cette rentrée en distanciel, ce que je n'espère pas puisque c'est toujours plus intéressant de faire une rentrée en présentiel.

Mais je pense que pour septembre, pour le conseil d'administration, il serait intéressant de penser à un plan B, finalement, à cette rentrée doctorale en présentiel.

M. Lutz. - Je ne vais pas détailler ici, mais on a commencé à réfléchir sur différentes solutions, sur des systèmes de présentation à distance. Il y a une conférence plénière notamment, pour laquelle cela devrait être faisable.

Ensuite, les regroupements par ED sont des groupes très réduits, cela peut donc aussi être une solution. Après, on peut rester sur deux sites pour encore diviser les groupes, pour rester sur des groupes plus petits.

On a donc commencé à discuter des différentes solutions, mais on croise les doigts pour que tout soit en présentiel.

M. Johann. - Il faudrait être devin pour savoir ce qui va se passer.

Peut-on passer à la délibération ? (*Approbation générale*)

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est bon.

Rapport n° 9, Philippe.

9. Dépôt d'une demande de financement pour le dispositif I.C.E auprès du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

M. Lutz. - Le point 9 est sur le dispositif ICE (Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs).

Vous avez déjà eu une présentation le 14 mai sur les modalités de ce dispositif qui est mis en place par la Région sur son domaine économique pour favoriser le développement de la création d'entreprise de haut niveau, de haute technologie. Haute technologie au sens large, ce n'est pas forcément réduit à des domaines comme les sciences dures, c'est du concept hautement avancé directement issu de concepts nouveaux. Le doctorat est donc typiquement porteur de cela.

Il s'agit de comment pousser de la recherche qui va se transformer ensuite en quelque chose qui dispose d'un potentiel de création, conduire la création d'entreprise.

Cela ne veut pas dire que l'entreprise est créée dans les 3 ans. Derrière, il y a aussi un dispositif de post-doctorat qui permet de continuer. Cette année, les post-doc qui ont été retenus sont des gens qui ont eu le dispositif précédent sur le doctorat, mais cette fois-ci avec quelque chose qui est beaucoup plus à court terme.

La Région pousse vraiment cette idée et on s'est emparé de cela. C'est Michel De Labachellerie qui était, à l'époque, porteur de cette idée et on a pu créer ce dispositif.

Cette année, on a eu ce dispositif avec différents jurys qui se sont réunis. Le 9 juillet dernier, la deuxième phase s'est réunie et vous avez, en deuxième page, la liste de toutes les personnes qui ont été retenues en doctorat et en post-doctorat. Sept doctorats ont été retenus par la commission. Il y avait seize dossiers initialement, douze ont été retenus à la deuxième phase et finalement sept retenus au final et quatre post-doc, donc un peu moins de la moitié des dossiers initiaux.

Le jury était constitué d'industriels, de deux universitaires, Hans Rudolf Jauslin et moi-même et une personne de la Région, David Clerc et le représentant de DECA BFC.

On a donc fait ce choix et, avec ce choix, on rentrait dans le budget prévu par la

Région, qui était de 1 038 000 €, ce qui correspond à 114 000 par doctorant et 60 000 par post-doc. Cela inclut les formations sur l'entrepreneuriat pour chaque partie.

Ce qui est a été décidé et ce qui est demandé au conseil d'administration, c'est d'autoriser le service Formation et Insertion professionnelle à porter et déposer cette demande auprès du Conseil régional, donc de l'inscrire dans le système Olga.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a des questions pour Philippe ? Pas de question. Sur cette proposition qui est de faire une demande de subvention...

M. Lutz.- Que l'on puisse inscrire dans Olga et que ce soit porté par UBFC.

M. Johann.- Sur cette demande, qui est contre ?
Qui s'abstient ?
C'est approuvé.

10. Reversement UBFC – CHU Dijon dans le cadre d'un projet intégré ISITE-BFC

Mme Bourhis.- Cette délibération a pour objet d'approuver le reversement de fonds au profit du CHU DIJON. Ce sont des fonds I-Site, pour un montant de 280 000 € afin de financer le recrutement à compter de septembre de personnels de recherches cliniques dans le cadre du projet I-Site PERSONALISE de Madame Thauvin.

Le reversement a été approuvé en Copil I-Site.

Il est donc demandé aux administrateurs d'approuver cette convention de reversement.

M. Johann.- C'est technique.
Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Délibération. Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Approuvé.

11. Appel à manifestation d'intérêt – Comité d'éthique pour la Recherche / Présentation des documents finaux du CER

M. Johann.- C'est un point qu'on vote ?

Mme Jolissaint.- Oui.

M. Johann.- Qui est-ce qui le prend ?

Mme Jolissaint.- C'est Emmanuel.

M. Paris.- Bonjour à toutes et tous.

Le rapport est sur la question du lancement du comité d'éthique pour la recherche UBFC. Vous aviez déjà validé la création du comité d'éthique pour la recherche UBFC.

Là, l'objet est de lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour trouver ses membres – qui vous seront soumis –, qui vont composer ce comité d'éthique pour la recherche.

Vous aviez validé tout cela en janvier mais, à cause de la crise Covid, cela a pris un peu de retard et nous en avons profité pour retoiletter les documents avec des reformulations. Cela repasse donc devant vous par pur souci de parallélisme des formes.

Il y a deux aspects.

Il y a la question informative sur l'appel à manifestation d'intérêt.

Toutes les personnes qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont rattachées à un établissement membre de la ComUE UBFC peuvent soumettre leur candidature pour être membre de ce comité d'éthique pour la recherche. Il y a aussi des experts dans le domaine de la protection des données, des experts sur les recherches dans les relations humaines, tout un tas de champs sont possibles. Mais également deux doctorants, donc deux personnes qui préparent leur thèse.

Il y a donc deux aspects, un aspect pour délibérer sur des modifications mineures et cette information pour cet appel à manifestation d'intérêt, la date limite pour se présenter étant le 15 septembre avec l'objectif d'être présenté à aux séances du CA et du conseil académique suivantes, donc fin septembre.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a des questions pour Emmanuel ? Pas de question.

Sur cette délibération, des modifications ont été apportées et appel à manifestation d'intérêt, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

12. Adhésion d'UBFC à l'Européan University Association (EUA)

M. Johann.- L'EUA, on en a parlé tout à l'heure, c'est l'Européan University Association qui a été créée par Jean-Marc Rapp. C'est lui qui avait mis dans le rapport ce qu'a dit Alain, le fait de savoir si on répondait aux critères. On demande donc, dans le rapport, si on peut répondre aux critères pour y adhérer. Et il se trouve qu'on peut y adhérer.

Ce point est particulièrement important et ce sera un point très fort du dossier, donc le fait de pouvoir y adhérer. C'est vraiment parmi les crans supplémentaires du dossier, ce cran de l'adhésion à l'EUA est quelque chose qui n'est pas juste symbolique. Pouvoir adhérer à l'EUA, c'est déjà avoir une reconnaissance d'université.

M. Dereux.- On l'a vu dans la trame qu'il fallait remplir, il y avait des annotations qui avaient été laissées et c'était une invitation ajoutée par le président du jury qui voulait savoir si on remplissait ces conditions-là.

Je l'ai sous les yeux. Pour l'instant, on a moins de 7 500 étudiants. Il ne va pas échapper non plus au président du jury de l'ex-I-Site que ce n'est pas les 67 000 étudiants qu'on annonce. Il faudrait peut-être aussi être prêt à mettre plus d'argent un jour, peut-être pas tout de suite, mais en tout cas dès 2021, il va probablement falloir monter la gamme. Sinon, ce ne sera pas cohérent avec ce qu'on annonce de l'autre côté. J'attire juste l'attention là-dessus.

M. Johann.- Là, c'est ça, mais ce ne sera probablement pas ça. On espère que ce sera plus.

M. Dereux.- Pour l'instant, c'est ça, mais le but étant d'avoir l'enregistrement des 60 000 €, ce qui est une autre cotisation que 4 600 €. Je ne l'ai pas en tête.

Il faut savoir ce que l'on veut.

M. Johann.- Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur cette adhésion.

M. Dereux.- C'est bien une demande d'adhésion, il n'est pas sûr que l'on soit accepté.

Mme Privé.- Je ne saisis pas la phrase « *L'uB et l'UFC sont membres à ce titre* » puisqu'on fait une demande d'adhésion.

M. Johann.- Cela ne remplacera pas l'adhésion qui est de fait, parce qu'on s'était demandé si c'était subsidiarité. Cela aurait pu être UBFC et plus personne, mais d'après ce que l'on sait, on peut encore garder les autres membres. C'est ça ?

M. Dereux.- En tout cas, pour *full membership*, il faut octroyer le doctorat, ce qui n'est plus le cas des autres établissements. Il y a donc une incohérence dans l'EUA elle-même.

M. Johann.- Pour l'instant, c'est autorisé.

Mme Privé.- J'ai une petite question par rapport à ce qu'on disait. Je me rappelle qu'il y avait eu, pour certains projets au sein de ce conseil d'administration, des débats du type que ce soit l'UBFC qui dépose des gros projets, notamment des projets européens, etc. Est-ce qu'avoir des établissements plus UBFC qui sont membres de cela n'aura pas un impact ? On parlait tout à l'heure de l'intégration, etc.

M. Dereux.- C'est une bonne remarque. Ce serait mieux qu'il n'y ait qu'UBFC. Si c'est cela la question...

Mme Privé.- Oui, c'est précisément cela.

M. Dereux.- Du point de vue de celui qui doit défendre cela devant le jury, c'est mieux qu'il n'y ait que l'UBFC et pas les autres. Je le dis franchement.

Mme Bépoix.- Si on voulait intégrer tous les étudiants, ils ne peuvent pas être à la fois à l'uB et à la fois à l'UBFC.

M. Dereux.- Vous avez tout compris. C'est exactement le sens de ma remarque, si on a les 67 000 € à un moment donné.

M. Johann.- Cela fait partie des quelques choses que nous avons à faire.

Mme Bépoix.- Et ce serait une affiliation en tant qu'université et non pas en tant que ComUE.

M. Dereux.- Non, c'est université, parce que les critères qui définissent une université sont ceux que je vous ai montrés tout à l'heure : organiser au moins deux cycles, octroyer le doctorat, avoir des fonds pérennes et participer aux projets de recherche nationaux et européens.

Mme Bépoix.- On peut tout de même imaginer, vu le contexte, qu'il est possible que l'adhésion soit refusée.

M. Johann.- On verra, cela dépendra des critères.

M. Dereux.- Strictement, sur les critères, ils ne peuvent pas dire non. Si on ne prend que les docteurs et les étudiants de master, on peut le faire. Maintenant, il y a une contradiction qu'il faudra lever avant que le jury vienne en automne 2021, c'est sûr. Il faudra même la lever avant l'été parce que cela ne va pas se faire en un claquement de doigts. Il vaut la lever en même temps que la réforme des statuts.

Il faudrait peut-être même mettre dans les statuts qu'il n'y a qu'un seul adhérent à l'EUA. Ce sont des choses à mettre dans les statuts.

M. Johann.- On verra. Moi, quand je parle d'université, je ne parlais plus de ComUE. C'est université fédérale. Après, si on était un vrai puriste, on irait voir les statuts, on verrait que c'est une ComUE. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, les gens vont tout de même regarder derrière ; ils savent que c'est une ComUE. En affichage, on est université fédérale. C'est donc à écrire.

Mais c'est tout de même un sacré progrès, c'est-à-dire qu'on propose d'adhérer et on verra bien. Ce sera une autre question sympathique !

M. Dereux.- Je suis d'accord, il faut être cohérent. C'est parallèle au problème des *Rankings*.

M. Johann.- Oui, il va falloir résoudre tout cela !

Mme Bépoix.- Mais ça va loin.

M. Dereux.- C'est pour cela que je vous l'ai présenté tout à l'heure.

M. Johann.- Sur cette demande d'adhésion, qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

13. Point d'étape sur les élections

M. Johann.- Point 13. Ce n'est tout de même pas moi, si ? Parce que je n'en ai pas la moindre idée !

M. Paris.- Point d'étape sur les élections à UBFC, c'est simplement pour rappeler le calendrier électoral imposé qui nous oblige à porter à la tête de l'établissement une nouvelle présidence avant le 30 novembre, ce qui nous oblige à dérouler à l'inverse le calendrier électoral.

On propose, après en avoir discuté avec les membres du comité électoral consultatif, comme l'an dernier, un scrutin pour la première semaine de novembre. Ceci parce qu'il y a les vacances universitaires juste avant et que nous avons coutume de ne pas faire les scrutins pendant les vacances universitaires. Et également parce que nous aurions assez de temps pour dérouler tous les fils et mettre en place une nouvelle instance du CA pour une élection avant le 30 novembre 2020, ou plutôt quasiment à ce moment-là, donc trois à quatre semaines avant.

Le point d'attention, c'était la question des modalités du scrutin. Pour votre information, des membres du comité, sauf les organisations étudiantes, sont plutôt réticents à ce mode de scrutin et souhaitaient plutôt favorablement, sur les aspects pratiques, réaliser le scrutin par le biais d'un vote électronique.

Le troisième point qui vous est soumis est dans l'hypothèse de la réalisation d'un scrutin par voie électronique. Ce sont les points d'attention à avoir pour permettre à ce scrutin de se tenir et de se tenir convenablement, sachant qu'il y aura quatre collèges.

Pour les personnels, les populations vont peu changer, ce qui n'est pas le cas du collège des étudiants, notamment par rapport à ce qui vous a été présenté juste avant par Monsieur Philippe Lutz. Typiquement, les doctorants n'auront pas fini leur inscription à la date du scrutin, il y aura donc toujours des populations évolutives.

Il y a donc tout un schéma d'informations à prévoir pour permettre à ce scrutin de bien se tenir, que ce soit sous forme électronique ou autre.



C'est un point pour information.

M. Johann.- Oui, c'est un point d'information puisqu'en fait, là, on ne sait rien.

M. Paris.- Non et le pouvoir revient justement au comité électoral qui travaille sur le sujet.

M. Johann.- On a fini.

Merci à vous de vous être déplacés un 16 juillet pour que nous ayons le quorum.

Un grand merci aux chefs d'établissement pour leur présence.

Je vous souhaite de bonnes vacances et plein de bonnes choses.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 10)